

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME CIII - Année 1976

1^{re} LIVRAISON



PÉRIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier



IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre AUBLANT, Noël BECQUART, Léonce BOURIEL,
Henri DEFFARGES, André DELMAS, Pierre JOUANEL, René MALIGNE,
M^{mes} Marthe MARSAC, Monique PONCEAU, Denise ROBIN, M. Alain
ROUSSOT, M^{me} Alberte SADOUILLET-PERRIN, MM. Marcel SECONDAT,
Jean SECRET, Michel SOUBEYRAN.

BUREAU

Président : M. SECRET.

Vice-Présidents : M. SECONDAT, M^{me} SADOUILLET-PERRIN.

Secrétaire général : M. BECQUART.

Secrétaires adjoints : M^{me} MARSAC, M. SOUBEYRAN.

Trésorier : M. AUBLANT.

Trésorier adjoint :

Commission de publication

M. LE PRÉSIDENT, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MM. ROUSSOT
et SECONDAT.

Commission des finances

M. LE PRÉSIDENT, MM. BOURIEL et DEFFARGES.

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 8 JANVIER 1976.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 35. — Excusés : 2.

Le *quorum* statutoire n'étant pas atteint, l'assemblée générale fixée à ce jour est reportée au jeudi 5 février.

M. le Président exprime ses souhaits de nouvel an aux membres présents et absents, ainsi qu'à leurs familles. Il remercie pour les vœux qu'ils nous ont adressés M. et M^{me} Georges Battut, M. et M^{me} Jacques Gendry, M. et M^{me} Michel Soubeyran, M^{me} Sadouillet-Perrin, MM. Jacques Cardo, Jean-Paul Durieux, Jacques Fonfroide de Lafon, Marcel Secondat, Emile Vautier et Paul Vergnaud; mention spéciale est faite des vœux envoyés par M. Emile Lebrette, qui a pris la peine de rédiger les souhaits en vers.

NECROLOGIE. — MM. Gabriel Coussirou, Georges Monnet et Ernest de Petenti-Nulli.

FELICITATIONS. — M. le Professeur Claude Guichard, chevalier de la Légion d'Honneur.

REMERCIEMENTS. — MM. Jean Bourrel, Georges Bram et Pierre Dollé.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Article de Jean Delerue sur la crypte de l'église saintongeaise de Meursac (Charente-Maritime), découpé par M. le Président dans *Sud-Ouest* du 30 décembre 1975.

Préhistoire en Périgord-Quercy, dépliant édité par l'Office départemental de Tourisme et imprimé à Gourdon; offert par M. Secret.

Saint-Jean-de-Côle en Périgord vert (Périgueux, Fanlac, 1975); plaquette offerte par M^{me} Paulette Parat, qui en est le principal auteur.

Article de Muriel Cerf, *Une bonne pinte de folklore*, découpé par M. Pierre Dollé dans « France-soir » du 15 août 1975.

III^e Pâques cyclotouristes en Périgord, programme de la sortie prévue pour les 17, 18 et 19 avril 1976 au pays de Brantôme et de Bertrand de Born; envoi du Club Vélocio périgourdin.

Généalogie Gorse, par le marquis Louis de Beaumont, cinq feuillets multigraphiés, offerts par M^{me} Sadouillet-Perrin; ce travail intéresse une famille des Milandes éteinte à la veille de la Révolution.

Bordeaux et les îles britanniques du XIII^e au XX^e siècle et *Etudes sur la Saintonge et l'Aunis*: art, archéologie, histoire, géographie, ces deux volumes édités par la Fédération historique du Sud-Ouest et constituant, l'un les Actes du colloque franco-britannique tenu à York en 1973, l'autre les Actes du Congrès d'études régionales de Saintes; achat de la Société. On note dans les *Etudes sur la Saintonge* un article d'André Coffyn, « Les haches à décor cannelé dans l'Ouest de la France, typologie et chronologie », où l'on retrouve mention des haches cannelées de la Dordogne (Eymet, Thonac et Saint-Antoine-de-Breuilh).

M. le Président remercie les divers donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Le Secrétaire général signale dans la *Revue historique et archéologique du Libournais*, t. XLIII (1975), n° 158, des travaux de J. Vircoulon qui décrit une hache polie néolithique découverte à Saint-Antoine-de-Breuilh, et de B. Montouroy qui évoque la statue de Montaigne à Libourne.

Les n° 44 et 45 de *Spéleo-Dordogne* sont très riches en description de cluseaux; ils publient d'intéressantes études sur l'abri de la Gaubert aux Eyzies, le massif des Roches enchantées à Excideuil, les grottes du château de la Roche à Saint-Pantaly-d'Excideuil et une vue d'ensemble sur la spéléologie de la commune de Saint-Martin-des-Combes.

On note aussi dans la *Revue Mabillon*, t. VIII (1975), n° 262, un article de Dom Louis Soltner sur la restauration de Solesmes au XIX^e siècle. L'auteur publie une lettre adressée le 14 mai 1836 à Dom Guéranger par Jean-Baptiste Richard, l'un de ses meilleurs amis, qui avait été moine de Brantôme et chanoine de Périgueux. Richard promet à son ami de lui apporter toute l'aide possible pour la restauration de l'abbaye de Solesmes.

COMMUNICATIONS. — M. Jean Secret fait circuler des photographies de l'église de Rouffignac, ainsi que des plans et coupes de l'architecte Dannery se rapportant à cet édifice. Il rappelle d'autre part que la toiture de l'église de Sireuil vient d'être endommagée par un incendie, ce qui est fort regrettable pour ce charmant monument, remarquable par son chœur polygonal et sa coupole sur l'avant-chœur.

De la part de M. Bardy, M. le Président présente trois objets d'art intéressants : une petite croix du XIX^e siècle en émail de Limoges; une pièce octogonale en laiton portant à l'avant le buste de Louis-Philippe et rappelant au revers la création en 1838 de la Compagnie des forges et fonderies de la Dordogne; enfin, une médaille du mérite diocésain de Périgueux, également du XIX^e siècle.

M. Jacques Sautereau de Chaffe, qui vient de faire restaurer le manoir de Péméjot, commune de Sainte-Foy-de-Belvès, nous a fait parvenir les dessins d'un puits à margelle carrée qui se trouve sur son domaine.

Le Secrétaire général rend compte à l'assemblée de la réunion annuelle de la Fédération historique du Sud-Ouest, qui s'est tenue à Bordeaux le 29 décembre dernier et à laquelle il représentait notre compagnie. Cette séance de travail a été suivie d'une manifestation jubilaire en l'honneur du Professeur Higounet, qui a remis solennellement dans les salons de l'Hôtel-de-ville à M. Jacques Chaban-Delmas un très beau recueil de ses articles, *Paysages et villages neufs du Moyen Age*, édité par la Fédération.

M. René Deuscher nous adresse une note sur un puits du hameau de Laspinasse, commune de Tursac, qui était menacé de disparition et va heureusement être sauvé. M. René Larivière, de son côté, nous communique une documentation à caractère pédagogique sur la persistance jusqu'en 1812 de la perception de certains droits féodaux et sur l'évolution des récoltes au temps du Premier Empire : ces précisions sont tirées d'archives privées et intéressent le domaine de Laroque, dans la région de Vélignes.

M. Bacquart a relevé dans le bulletin n° 94 de la librairie Henri Saffroy, à Paris, deux documents relatifs au Périgord qui sont offerts aux collectionneurs : il s'agit d'un transfert de rentes consenti en 1319 par Pierre Raymond, damoiseau de Coutures, à Gilles de la Tour-Blanche, et d'un acte de foi et hommage rendu en 1475 à François de Bourdeille par Jean Favre pour son hôtel noble de la Giraudie, paroisse de Cercles. Les deux pièces, sur parchemin, sont vendues chacune 400 F (n° 8935 et 8936 du catalogue).

Le Secrétaire général a rédigé, comme chaque année, l'état des accroissements des Archives de la Dordogne en 1975; ce mémoire sera publié dans nos *Varia*. Il présente d'autre part une communication sur la garde nationale en Dordogne à la veille du Second Empire, d'où il ressort que la dissolution de ce corps, où se recrutaient les opposants socialistes, fut fort habilement réalisée par le préfet de Calvimont, tout dévoué, on le sait, à la cause du prince-président.

M. Louis Le Cam nous a fait parvenir son compte rendu annuel relatif à la fouille du site gallo-romain de Nontronneau. La campagne 1975 a été quelque peu décevante, elle a amené néanmoins la découverte de quelques objets mobiliers dignes d'être signalés : des plaques de calcaire décorées ou sculptées, un dé à jouer en bronze, un sesterce en laiton de l'empereur Hadrien.

M. Secondat a retrouvé dans *l'Avenir de la Dordogne* le récit d'un duel politique qui opposa à Nontron, le 13 juin 1890, Alcide Dusolier et Louis Réjou. Le procès-verbal de cette rencontre au pistolet, qui se termina sans qu'aucun des adversaires eût été blessé, figure dans *l'Avenir* du 16 juin.

M. René Bourland montre des photographies du pont Cassé de Périgueux et de l'Ermitage de la Cité. Il rappelle les droits et devoirs de l'ermitage envers la ville et signale qu'une cave voûtée existerait encore sous l'ermitage.

Enfin, M. Alain Roussot fait l'analyse et la critique d'un récent ouvrage de M. Max Sarradet, *L'art préhistorique du Périgord* (Capo di Ponte, Centro camuno di studi preistorici, 1975), qui constitue l'inventaire le plus complet en ce domaine à l'heure actuelle.

ADMISSIONS. — M. Jean-Max TOURON, rue de Paris, le Bugue; présenté par MM. Roussot et Secondat;

M. André DUBAT, Capette-Haute, Berbiguières; présenté par MM. Fitte et Secret;

M^{lle} Marie-Madeleine BOURLA, 21, rue A.-Lebourblanc, Noisy-le-Roi (Yvelines); présentée par M^{me} Robin et M. Secret;

M. Lucien DELUGA, 95, rue de la Benaugue, Bordeaux; présenté par MM. Aublant et Golfier;

M. Jacques de GARDELLE, 1, rue de Billom, Clermont-Ferrand; présenté par MM. Aublant et Watelin;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président

J. SECRET.

ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 5 FEVRIER 1976.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 45.

NECROLOGIE. — M. Roger Pelletier.

FELICITATIONS. — M. Marcel Secondat, branche de chêne décernée par le Bournat.

REMERCIEMENTS. — MM. Lucien Deluga, André Dubat, Jacques de Gardelle et Jean Palix.

VŒUX. — Des remerciements sont adressés, pour les vœux de nouvel an qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir, à M. et M^{me} Gilles Dalluc, à M^{me} Soudois de Bord, à M^{les} Odette Barnier, Alice et Emma Millet-Lacombe et Isabelle Rooryck, ainsi qu'à MM. Jacques Benoist, André Bugeaud, Xavier Calot, Robert de Chalup, le marquis Raymond de Constantin de Châteauneuf, André Dubat, Paul Dubuisson, Georges Fraignaud, Hubert Freyssingeas, Joseph-Eugène Giraudel, Philippe-Jean Hesse, l'abbé Landre, le colonel Roland Landry, Robert de Maillard, Marcel Ménesplier, Henri Mercier, Jean Monestier, Michel de Ruffray et Yves de Tessières de Blanzac.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — *L'histoire d'un clocher*, article de Claude et René Lacombe, découpé dans « Sud-Ouest » du 3 février 1976 et relatif à l'église de Salignac; offert par M. Claude Lacombe.

Dépliant relatif à une vente aux enchères de différents mobiliers qui a eu lieu le 30 novembre 1975 au château de Monbazillac, et coupure de presse extraite du « Monde » du 15 janvier 1976; l'ensemble donné par M. Secret. Ce dernier article, signé Pierre Georges, a pour titre *La fascination de « l'or vert » dans la région de Sarlat, « le pays qui va à son enterrement »*.

Michel Soubeyran, *Un nouveau portrait de Fénelon au Musée du Périgord* (extr. du t. CII de notre « Bulletin »); hommage de l'auteur.

Présence des lettres et des arts, n° 72, janvier 1976; don de M^{lle} Denise Parouty, qui signale dans ce périodique différents dessins de Michel Pourtier.

Entre nous, bulletin n° 24 (1976) du secteur paroissial de Thenon; offert par M. l'abbé Jourdes, qui poursuit dans ce périodique son étude sur Bernard Grand et évoque le rôle de Thenon comme gîte d'étape militaire en 1840.

Affiche d'une exposition qui se tient en février 1976 à la Bibliothèque municipale de Bordeaux sur les premiers livres imprimés; don de M. Pierre Jouanel.

Photographie du monument aux morts de Plazac, œuvre de Bartholomé et fonte d'Adrien Hébrard; don de M. le chanoine Jardel.

Cinq eaux-fortes d'André Saigne représentant des détails du vieux Périgueux; don de M. Raymond Saigne.

Plan de Périgueux dressé en 1872; offert par M. Jean Boissarie en souvenir de Rémy Serager.

Jean Monestier, *Florilège des poètes gascons du Médoc* (Bordeaux, Ecole Jaufré Rudel, 1975); hommage de l'auteur.

Le Point, n° 174 du 19 janvier 1976; offert par M. Secret, qui a noté dans cet hebdomadaire une enquête sur le thème du bonheur en France. Les départements de la métropole sont classés sous différentes rubriques (richesse, crise, santé, équilibre), la Dordogne est 27^e dans le domaine de l'équilibre et 38^e dans celui de la crise, mais sa position est moins bonne dans les deux autres.

Une carte postale de 1906 représentant l'hospice d'Hautefort; don de M. le chanoine Goumet.

Photographie d'un détail du temple protestant de Cubas; offert par MM. Fargues et Secondat.

Dossier de photocopies donné par M. Paul Vergnaud et relatif à l'enquête de l'abbé Grégoire en 1790 sur le dialecte périgourdin. On remarque dans ce dossier, qui a été publié en 1880 par Albert Gazier, une lettre de Fournier-Lacharmie et une autre de Chambon et Bardet, représentant le club des Amis de la Constitution de Périgueux.

Photocopie de la table des matières de notre *Bulletin*, t. VII à XCIX; don de M^{lle} Camille Petit par l'intermédiaire de M. Aublant.

M. le Président remercie les différents donateurs.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — On note dans le n° 67 de *Vieilles maisons françaises* un bref historique du château de Mareuil par son propriétaire, M. le duc de Montebello, ainsi qu'à la rubrique des activités régionales, le compte rendu de la promenade du 2 septembre 1975 dans le canton de Saint-Astier.

La revue *Combat nature*, n° 23 de février 1976, publie d'autre part un article de Marc Ambroise-Rendu sur les maisons paysannes de la Double.

COMPTE DE GESTION DU TRESORIER. — M. Pierre Aublant donne lecture de son compte de gestion pour l'exercice 1975, ce document fait apparaître, comme de coutume, une situation financière parfaitement saine. M. le Président exprime à notre dévoué Trésorier les félicitations et les remerciements de la Société et propose à l'assemblée de lui donner le traditionnel *quitus*, ce qui est aussitôt fait à mains levées.

ELECTION D'UN MEMBRE D'HONNEUR. — Sur proposition de M. le Président et conformément à l'article 3 de nos statuts, il est procédé à l'élection unanime d'un nouveau membre d'honneur, M. le professeur André Chastel, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

COMMUNICATIONS. — M. Secret fait circuler une documentation iconographique réunie par M. Bourland sur le château de Biron et sur la maison des Consuls à Périgueux. Il signale d'autre part la création en Dordogne, par arrêté du Secrétaire d'Etat à la Culture en date du 29 juillet 1975, d'un centre national de la préhistoire dont le conseil scientifique est présidé par M. Jean Piveteau.

Le Secrétaire général a pris connaissance de quatre ouvrages récents relatifs au Périgord : *Histoires d'amour des provinces de France*, t. III, par Patrick Cazals (Paris, Presses de la Cité, 1975), qui est un recueil d'histoires galantes où apparaissent des Périgourdins comme Montaigne, Brantôme, Joubert et le chevalier d'Aydie, et aussi des Périgourdines, telles Isabelle de Limeuil, Marie d'Hautefort et Rachilde; *Les quatre baronnies du Périgord*, par Claude Pasteur (Périgueux, Fanlac, 1975), rappel sans prétention autour de la question du portage des évêques; *Périgord terre de légendes*, par Pierre Fanlac (Périgueux, chez l'auteur, 1975); *Soixante quinze ans de vie bergeracoise*, par Jean Dalba (Bergerac, Presses d'Aquitaine, 1975), élégant album de cartes postales et de photographies.

M. Becquart signale en outre, dans le n° 516 (1975) de la *Revue historique*, un article de notre collègue, M. Gérard Nahon, sur la géographie administrative des Juifs en France au XIII^e siècle d'après les enquêtes ordonnées par saint Louis : on note pour le Périgord la présence de Juifs isolés à Parcoult et Saint-Astier. M^{me} Arlette Higounet, ajoute encore M. Becquart, vient de publier dans les *Annales de démographie historique* un intéressant mémoire sur la salubrité et l'hygiène à Périgueux au Moyen Age.

M. Maurice Lantonnat nous annonce la découverte à Vendoire, près de l'église, d'un cluseau taillé dans le calcaire campanien. On y distingue trois salles avec des traces de fermeture et des petites niches dans le couloir, l'ensemble va être prochainement déblayé.

M. Henry Bodard nous adresse la copie d'un document en sa possession, portant la date du 16 juillet 1744. Il s'agit d'un rôle établi par les collecteurs de la paroisse de Villac pour la répartition d'une somme de 479 livres 15 sols destinée à couvrir les frais d'acquisition de la maison curiale; il fournit la liste des habitants de la paroisse et fait apparaître à Villac 235 feux.

M^{me} Sadouillet-Perrin a effectué des recherches sur l'orgue de l'église de Saint-Cyprien. Cet instrument a été acheté en décembre 1841 à un abbé Larroque au prix de 1.600 F. Notre Vice-Présidente a glané d'autre part dans les papiers Prunis, à Paris, le procès-verbal d'un duel judiciaire qui opposa à Molières, en juillet 1310, Hugues de Saint-Germain et Almeric de Biron le jeune. Cette rencontre, autorisée par le roi d'Angleterre, se déroula en champ clos au lieu-dit « al Plassal », en présence du sénéchal et se termina par la mort d'Hugues de Saint-Germain, dont les biens furent confisqués au profit du roi.

M. le chanoine Jardel donne lecture d'une lettre inédite de Bugeaud, adressée d'Excideuil le 20 février 1820 à son ami le comte d'Esclaibes. Cette missive, que nous publierons dans nos *Varia*, se situe une semaine après l'assassinat du duc de Berry; elle reflète l'activité de Bugeaud à la Durantie et ses inquiétudes sur l'actualité politique du temps.

M. Marcel Secondat, d'après des renseignements qu'il tient de M. le chanoine Goumet, retrace l'histoire du temple protestant de Cubas, qui fut bâti vers 1895. Un pasteur s'installa dans la localité en 1896, mais la quitta en 1906, la communauté s'effrita progressivement et le temple fut vendu en 1955 à M. Massénat qui y installa un dépôt d'épicerie. L'implantation des protestants à Cubas s'explique, chose curieuse,

par la mésentente qui régnait entre les habitants de Cherveix et ceux de Cubas; cette situation a du reste été exploitée par Eugène Le Roy dans *Les gens d'Auberoque*, où l'on retrouve un conflit analogue entre Charmiers et Auberoque.

Enfin, M. Alain Roussot présente une hache en bronze provenant de Rouffignac, elle s'apparente à celles de Thonac qui ont un type bien particulier. Ce mémoire sera publié dans notre *Bulletin*.

ELECTIONS. — Après distribution des bulletins de vote, il est procédé aux élections statutaires pour le renouvellement annuel du Conseil d'administration. M. le général Beaupère, assisté de MM. Lacombe et Nicolas, préside au dépouillement et proclame les résultats suivants :

Votants : 45;

Bulletins nuls : 3;

MM. Aublant, Becquart, Bouriel, Deffarges, Delmas, Jouanel, Maligne, Secondat, Secret et Soubeyran: chacun 41 suffrages;

M^{mes} Marsac, Ponceau, Robin et Sadouillet-Perrin; chacune 41 suffrages;

M. Roussot : 40 suffrages; M. Jardel, non candidat, une voix.

M. Secret reprend place au bureau et remercie l'assemblée du témoignage de confiance qu'elle vient de donner une fois de plus à ses membres déjà conseillers. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle élue, M^{me} Robin, qui remplace le regretté M. Guthmann, décédé.

ADMISSIONS. — M. Jean-Robert DESPEIGNE, Rousty, Rouffignac-Saint-Cernin-de-Reilhac; présenté par MM. Delluc et Dubuisson;

M. Jacques SAUTEREAU DE CHAFFE, 72, rue Guillaume-d'Estouteville, Rouen; présenté par MM. Monestier et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président

J. SECRET.

Les membres du Conseil d'administration se sont réunis à l'issue de la séance et ont décidé de continuer dans leurs fonctions les membres du Bureau sortant. Le poste de trésorier adjoint reste vacant, mais M. Guthmann sera remplacé à la Commission des finances par M. Deffarges.

SEANCE DU JEUDI 4 MARS 1976.

Présidence de M. Jean SECRET, Président.

Présents : 31. — Excusés : 2.

NECROLOGIE. — M. l'abbé Henri Appeyroux.

FELICITATIONS. — M. Edouard Verbauwen, chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Christian Chevillot, *Un habitat du premier âge du Fer à Chalucet, commune de Saint-Jean-Ligoure; Un habitat proto-historique à Chalucet... résultats du sondage n° 1 (1968); Bracelet en lignite et perles*

en verre du « Domaine d'Envaud », commune d'Isle-sur-Vienne (extr. du « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin », t. CI et CII, 1974-1975); ces trois tirés à part, offerts par l'auteur.

A. Higounet-Nadal, *Hygiène, salubrité, pollutions au Moyen-Age : l'exemple de Périgueux* (extr. des « Annales de démographie historique », 1975); hommage de l'auteur.

Maisons paysannes de France, 1975, n° 4; don de M. Secret, qui signale dans ce périodique une étude de Pierre Moreau sur les toits de pierres, avec un dessin des cabanes de Saint-André-d'Allas.

Photographie de la chapelle Notre-Dame de la Paix à Cherveix-Cubas; don de MM. Fergues et Secondat.

M. le Président remercie les divers donateurs.

GROUPE DE JEUNES. — Le Secrétaire général rend compte d'une réunion qui a eu lieu le 24 février, à 20 h. 30, au siège de notre compagnie et à laquelle il assistait avec M^{mes} Marsac et Robin. Cette rencontre avait été décidée par le Bureau à la demande d'un de nos jeunes collègues, M. Christian Chevillot, désireux d'animer une équipe de volontaires en vue de pratiquer des fouilles.

Sept jeunes gens conduits par M. Chevillot participaient à la séance. M. Lambertin a présenté quelques pièces provenant du site de Beauregard-et-Bassac, qui appartiendrait au Néolithique final. M. Chevillot a ensuite évoqué ses trouvailles de céramique provenant d'Ecombeboeuf, il a repris l'étude du tumulus de Chagnac jadis publié dans notre *Bulletin* par A. de Roumejoux et a appelé l'attention des présents sur des sépultures découvertes à Coursac. Un échange de vues très encourageant a suivi cette présentation; le principe d'une réunion mensuelle a été décidé, la prochaine séance se tiendra à la Bibliothèque municipale de Périgueux le 16 mars, à 18 h. 30.

COMMUNICATIONS. — M. le Président a pris connaissance du dernier livre de M. Jean Maubourguet, *La Renaissance au cœur du Périgord noir* (Périgueux, Fanlac, 1976), qui évoque avec bonheur le Sarlat du XVI^e siècle. Il a relevé d'autre part, dans un catalogue de la librairie Auguste Picard, mention d'un ouvrage de F. de Mely, *De Périgueux au fleuve jaune* (Paris, 1927), sur la nature duquel il s'interroge.

M. Secret signale un portrait, peint en 1879 par Jacques-Emile Lafon, qui représente Louise-Henriette de Grange, baronne de Pierredon. En haut et à droite de la toile, qui se trouve actuellement à la galerie Guillaume, à Libourne, figurent les armoiries de la dame et de son époux, avec la devise « Surgam et ibo ».

Dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français*, 1974, p. 21, M. Pierre Rosenberg commente des toiles de Simon Vouet dont une réplique du portrait de Simon de Montfort conservée au château de Bourdeilles. Au sujet de cette œuvre d'art, déjà signalée par M. Secret dans le *Bulletin* de 1975, p. 102, il paraît prudent d'attendre l'expertise et la restauration pour savoir s'il s'agit de l'original ou, ce qui est plus vraisemblable, d'une copie.

Le Secrétaire général a noté dans le catalogue 230 du cabinet Saint-Hélion, sous le n° 400, la mise en vente d'une lettre du comte de Beaumont, datée de 1764, au prix de 60 F. Il a pris connaissance d'autre part d'une importante monographie de M. Claude Barrière, *Rouffignac : l'archéologie* (Mémoire n° II, publié par l'Institut d'art préhistorique de l'Université de Toulouse la Mirail, 3 fascicules multigraphiés) : ce travail fait le point sur la faune et la flore de cette grotte, publie avec force détails les nombreuses découvertes de matériel qui y ont été faites et met l'accent sur les différentes nécropoles qui s'y trouvent.

M. le Président a extrait d'un dossier conservé aux Archives diocésaines des précisions sur l'érection d'une croix en face du Grand Séminaire de Périgueux, à l'angle de la rue Victor-Hugo et de la rue des Jacobins. La pétition, émanant de l'abbé Ressès, fut accueillie favorablement par le maire de Périgueux le 24 mars 1860 et par le préfet

de la Dordogne le 21 avril. L'exécution fut confiée pour 205 F aux entrepreneurs associés Jean Pugnet et Paul Marc.

M. Secret fait circuler différentes photographies de portraits se rapportant à la famille Magne. Il a consulté les mémoires inédits de Marie Magne, morte le 3 juillet 1878, qui était la fille d'Alfred et la sœur de Napoléon. Ce journal porte sur la période du 5 novembre 1877 au 6 mars 1878; il évoque plaisamment, non sans quelque naïveté, les séjours de Marie à Cannes et la campagne électorale à Périgueux.

M. Secondat rappelle, d'après M. le chanoine Goumet, l'historique de la chapelle Notre-Dame de la Paix à Cherveix-Cubas. Cet édifice fut construit à la suite d'un vœu et inauguré le 29 mai 1871, probablement à l'instigation du curé Beau de Verdeney. Selon les renseignements fournis par M. Lagulonie, la foudre tomba sur cette chapelle le 2 septembre 1939, démolissant le clocher et décapitant la statue de la Vierge. On a remplacé la toiture par une construction particulièrement inesthétique; la messe est toujours dite en cette chapelle le dimanche qui suit le 8 septembre.

M. René Bourland fait circuler quelques numéros de l'*Avenir illustré*, journal qui parut à Périgueux entre 1899 et 1905. Cet hebdomadaire est très riche en échos de chronique locale, il donna fréquemment des articles en langue d'oc.

Enfin, M^{me} Brigitte Delluc évoque la personnalité du regretté Louis Peyrille, qui appartint jadis à notre Société et vient de mourir le 22 février dernier. Suivant les traces de son père, il fouilla de nombreux gisements préhistoriques : il fut l'inventeur de la grotte du Roc à Saint-André-d'Allas et, avec Delmas, des gravures de silhouettes féminines de la grotte de la Roche à Lalinde.

ADMISSIONS. — M. le docteur Maurice DUVERGER, 15, avenue Jean-Jaurès, Castel-Fadèze, Périgueux; présenté par M. Aublant et M^{me} Marsac;

M. François de BIRAN, 23, boulevard de la Marne, Strasbourg; présenté par MM. Becquart et Secret;

M. et M^{me} Jean BEAUFORT, 3, rue d'Arcole, 75004 - Paris; présentés par M. Rousset et M^{me} de Sonnevill-Bordes;

M. Jacques HENRI-ROBERT, 22, allée Lavoisier, les Pavillons-sous-Bois (Seine-Saint-Denis); présenté par MM. Becquart et Secret;

M. Philippe PREVOT-LEYGONIE, 10, rue de la Mélinière, Nantes; présenté par MM. Augustin Prévot-Leygonie et Secret;

M. Jacques SALLES, 10, rue Alibert, 75010 - Paris; présenté par MM. Hébrard et Fitte.

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,

N. BECQUART.

Le Président

J. SECRET.

COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER

EXERCICE 1975

Mes chers Collègues,

L'exercice 1975, qui, au demeurant, ne se présente pas dans de mauvaises conditions, est caractérisé par une importance exceptionnelle du poste « impôts » — F. 10.779,20 — dûe à une pression fiscale accrue, à des recouvrements tardifs et à des rappels. Pour la première fois de son existence plus que centenaire, votre Société a été imposée au titre de l'impôt sur les Sociétés, avec des rappels se montant à F. 2.606 pour les années 1972 et 1973. D'autre part, l'impôt foncier de 1974, sur nos immeubles, n'a été recouvré qu'en 1975, avec, en outre, un rappel en cours d'année. Il a subi une augmentation de 41,66 %, de 1973 à 1974 et une de 18,46 %, de 1974 à 1975.

Si, malgré cela, le montant de l'excédent des recettes sur les dépenses peut paraître important, il faut préciser que, d'une part nous avons reçu au cours de l'exercice un complément de subvention, au titre des dépenses du centenaire, qui, logiquement, se rapporte à l'exercice 1974, et que, d'autre part, les fortes rentrées sur ventes d'ouvrages correspondent pour la plus grosse part à l'amortissement régulier des avances faites pour l'édition de l'album du centenaire, « Le Périgord vu par Léo Drouyn ». Cet ouvrage a été écoulé, à ce jour, à concurrence de 85 % environ de son tirage et de son coût.

En raison de la situation satisfaisante de la trésorerie, votre Conseil d'administration a décidé de maintenir à 25 F. taux actuel, la cotisation pour l'année 1976. Mais cette mesure ne pourra vraisemblablement pas être reconduite l'an prochain.

En 1975, les douze séances mensuelles, prévues par le règlement intérieur, ont eu lieu régulièrement, avec une présence moyenne mensuelle de 31 membres.

Nos deux promenades archéologiques, qui ont été bien suivies et se sont parfaitement déroulées, ont conduit le 8 juin 64 participants, successivement au château des Bories, à Jumilhac-le-Grand, à l'église de Saint-Romain-Saint-Clément et au château de Puyguilhem (Villars) et le 28 septembre, 51 participants, au château de Puymartin et au Musée d'art religieux de la chapelle des Pénitents de Sarlat.

Le tome CII du **Bulletin** — tiré à 1.000 exemplaires — forme encore un volume, très varié, de 350 pages. Nous recevons de fréquents témoignages d'estime et d'encouragement de nos membres éloignés.

Nous avons à déplorer, en 1975, le décès de 17 de nos membres, dont je rappellerai ici les noms : M^{mes} François Clavel et Simone Kapferer, MM. le chanoine Afflet, Jules André, André Beaudry, Georges Bourguès, le marquis de Beaumont, Gabriel Coussirou, Léon Guthmann, Emmanuel Juillard, Marcel Marcelot, le marquis de Montferrand, Roger Pelletier, de Petenti-Nulli, Rémy

Serager, le docteur Gilbert Vial, Maurice Vidal. C'est une liste bien longue, hélas !

Le nombre total de nos membres — titulaires et abonnés — continue à progresser. Avec 32 membres en plus, l'augmentation est presque trois fois plus forte que celle de l'année précédente.

Avant de soumettre à votre approbation le compte rendu de ma gestion, je tiens à dire notre gratitude à tous ceux de nos membres qui ont bien voulu majorer leur cotisation de sommes parfois importantes. Je remercie aussi tous ceux qui ont déjà réglé leur cotisation pour 1976 et, par avance, ceux qui le feront sans attendre un rappel du trésorier.

Voici maintenant des chiffres qui, pour être fastidieux à entendre, ne doivent pas moins vous être communiqués.

RECETTES

Membres titulaires 763 ont cotisé pour	19.078	
Abonnements 90 ont produit	2.922,53	
Soit pour 853 membres, un total encaissé de		22.000,53
Encaissement de cotisations et abonnements arriérés		553
Droits de diplôme — 54 nouveaux membres admis		540
Dons et subventions		2.925,20
— Majorations de cotisations	799,20	
— Subvention du Conseil général de la Dordogne pour 1975	500	
— Subvention du Secrétariat d'Etat à la Culture	500	
— Complément de subvention, au titre du centenaire de notre Société, du Conseil général de la Dordogne	1.126	
Ventes de Bulletins et d'ouvrages		21.297,45
— dont F. 15.465,80 pour l'Album du centenaire « Le Périgord vu par Léo Drouyn ».		
Intérêts et arrérages		5.992,73
— Intérêts sur Livret Caisse d'Epargne de Périgueux	4.924,33	
— Intérêts sur bons du Trésor	411,60	
— Arrérages portefeuille fonds d'Etat (legs Testut)	656,80	
Loyers des immeubles		14.613,73
Excursions :		3.775
— 6 juin	2.975	
— 28 septembre	800	
Divers :		1.906,03
— Remboursement de 4 obligations emprunt 6 % 1967 amorties	1.700	
— Remboursement d'une fraction de rente 3 % 1945-54 (quotité non admise par le Trésor public)	60	
— Menues recettes diverses	146,03	
Total des recettes de l'exercice		73.603,67

DEPENSES

Bulletin, tome CII :		22.421,86
— Impression	18.736	
— Illustration	2.099,30	
— Distribution	1.586,56	
Cotisations et abonnements de la Société		319
Frais de poste et colis postaux		521,85
Frais de rappel pour cotisations et abonnements en retard		189,60
Frais et fournitures de bureau		1.576,22
Frais afférents aux immeubles :		12.889,08
— Réparations	743,95	
— Impôts et taxes 1975	6.425,20	
— Impôts 1974	4.354	
— Assurances	391,65	
— Chauffage et éclairage	390,76	
— Eau	583,52	
Impôts sur les Sociétés (1972 et 1973)		2.606
Excursions :		2.765
— 6 juin	2.225	
— 28 septembre	540	
Divers :		2.265
— Achat en remploi de 4 obligations 6 % 1967 amorties	1.600	
— Achats pour la photothèque de la Société	200	
— Remboursement d'ouvrages vendus pour compte des auteurs	160	
— Paiement de la plaque apposée à l'occasion du centenaire (commémoration de la libération de Périgueux par Bodin, en 1653)	223	
— Menues dépenses	82	
Total des dépenses de l'exercice		45.553,61
RECAPITULATION :		
Total des recettes de l'exercice 1975		73.603,67
Total des dépenses de l'exercice 1975		45.553,61
Excédent de recettes de l'exercice 1975		28.050,06

ACTIF NET DE LA SOCIETE

au 31 décembre 1975

DISPONIBLE :

Espèces en caisse		48,63
Solde du compte courant postal Limoges 281.70		1.150,82
Solde du compte de dépôts N° 21.954 à la B.N.P. Périgueux		1.096,27
Solde du livret N° 53.091 à la Caisse d'Epargne de Périgueux		88.241,67
Ensemble		<u>90.537,39</u>

A déduire :

Encaissement de recettes à reporter sur l'exercice 1976	2.110	
Solde des dépenses de 1975, réglées en 1976	12.790	14.900
Actif disponible net		<u>75.637,39</u>

REALISABLE :

Bons du Trésor à 5 ans		11.000
Echéance du 16-02-1976. Série BSD 3 1968. N° 36.195.117	500	
— du 10-03-1976. Série BSD 3 1968. N° 36.195.120	500	
— du 10-05-1976. Série BSD 2 1970. N° 39.946.285	1.000	
— du 14-04-1977. Série BSD 2 1971. N° 40.739.900	1.000	
— du 30-06-1977. Série BSD 2 1972. N° 41.034.068	1.000	
— du 10-05-1978. Série BSD 2 1972. N° 41.692.273		
à 276	4.000	
— du 10-02-1980. Série 1274. N° 203.307.981		
à 983	3.000	

IMMOBILISE :

Immeubles de la Société (pour leur valeur d'achat) ..		4.456,04
18, rue du Plantier	2.200	
16, rue du Plantier	2.256,04	
Total de l'actif net		<u>91.093,43</u>

POUR ORDRE :

Portefeuille de fonds d'Etat (inaliénable suivant dispo- sitions testamentaires du Professeur Testut, donateur). Pour sa valeur nominale		16.700
— 265 F de rente 5 % perpétuelle en 2 certificats nominatifs	5.300	
— 294 F de rente 3 % 1945-54 amortissable en 3 certificats nominatifs	9.800	
— 4 obligations de 400 F Emprunt national d'Equipement 6 % 1967 à ordre. Série D N° 1881 à 1884	1.600	

Le Trésorier :
Pierre AUBLANT.

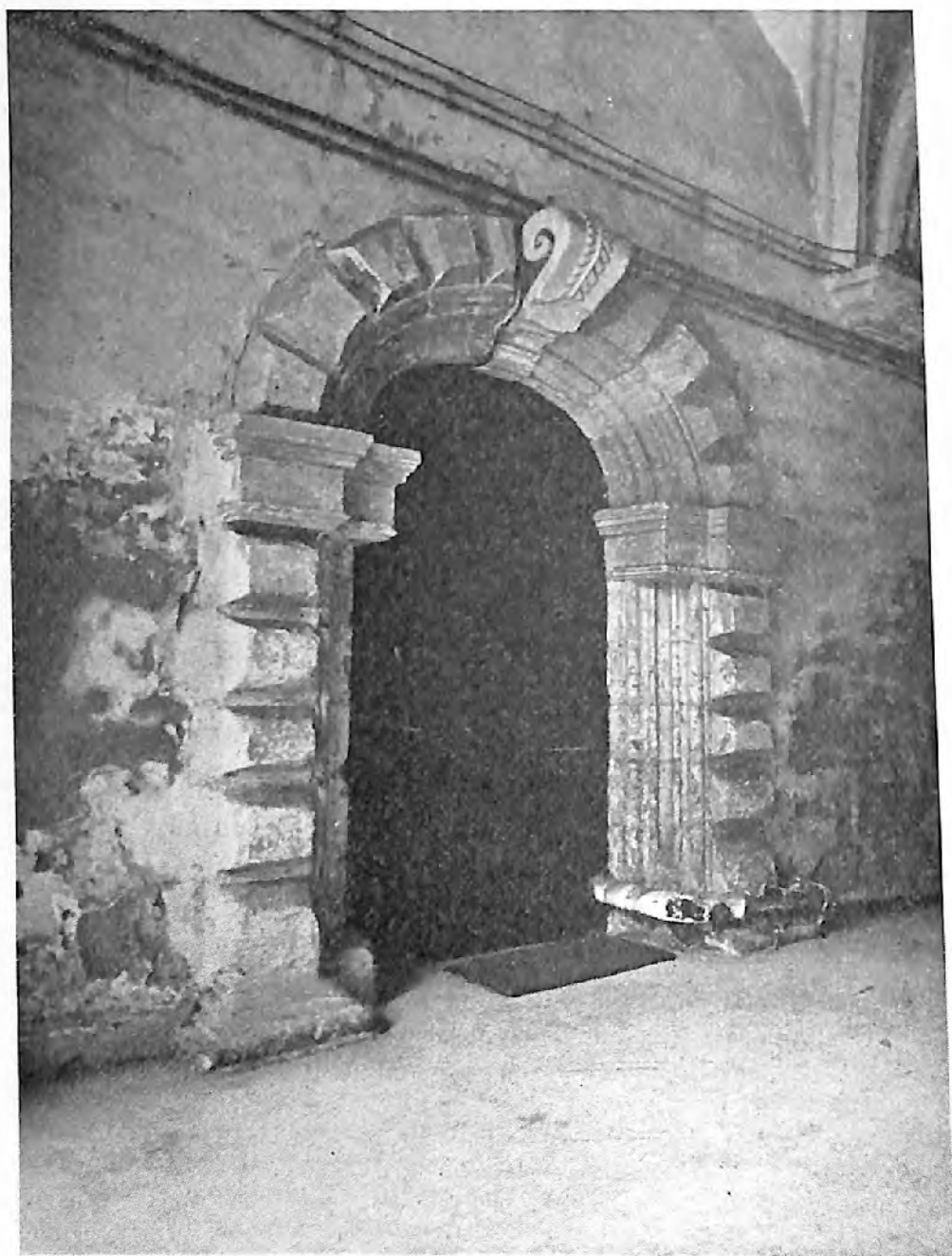
Le Monastère de Saint-Cyprien à travers les siècles

Si l'on peut aisément connaître l'année de la mort du prieuré de Saint-Cyprien, celle de sa fondation reste très approximative. De même, par plusieurs mentions qui en ont été faites soit dans le *Bulletin* de notre Société, soit, surtout, dans les ouvrages si riches de notre ancien secrétaire général, M. Jean Maubourguet, *Le Périgord méridional* (tomes I et II), diverses pages de son histoire nous sont connues. Jamais, toutefois, les nombreuses péripéties, bonnes ou mauvaises, qui marquèrent la vie de cette maison à travers les siècles n'ont été étudiées, classées selon leur ordre chronologique de manière à suivre son existence de bout en bout.

Tel est donc, après avoir consulté divers ouvrages, puis exploité de nombreux documents d'archives, le but qu'aujourd'hui je me propose. Auparavant, je tiens à signaler la part prise à cette étude par l'un de nos anciens collègues : M. Jean Bouchereau, à qui je suis redevable de la copie de procès-verbaux transcrits par le dernier prieur de Saint-Cyprien, Joseph Prunis, et conservés à la Bibliothèque nationale dans la collection Périgord. Jean Bouchereau eut la patience d'en relever un bon nombre et l'amabilité de me les confier pour exploitation. Toujours à la Bibliothèque nationale, je n'ai eu qu'à les compléter.

DES ORIGINES AU XIV^e SIECLE

Nous passerons très rapidement sur la légende bien connue des trois anachorètes Amand, Sour et Cyprien qui, venus se retirer en des lieux sauvages du Périgord au VI^e siècle de notre ère, seraient à l'origine de Saint-Amand-de-Colly, Terrasson et Saint-Cyprien. Dans la partie des écrits que J. Prunis consacre à son prieuré, celle qu'il intitule « Mémoire historique » indique d'abord au lecteur que cet établissement est un ancien monastère de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, et qu'il reconnaît pour patron et fondateur saint Cyprien, mort vers la fin du VI^e siècle. Après quoi, le Mémoire continue



SAINT-CYPRIEN.

Unique vestige du prieuré à l'intérieur de l'entrepôt des tabacs.

(Photo Philippe Delmas)

Mais toutes ces négociations ont pris du temps au cours duquel elles n'ont pu rester secrètes, si bien que les chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, qui sont aussi des Augustins, en ont connaissance. Pour qu'un monastère de leur ordre ne se donne pas à un autre, ils prennent les devants. Plusieurs d'entre eux — les plus décidés, sans doute ! — envahissent le monastère de Saint-Cyprien dont la possession leur est vite acquise. En suite de quoi, l'évêque de Périgueux, en accordant à Toulouse ce qu'il promettait à Moissac, ratifie simplement un état de fait.

Le document, conclut M. l'abbé Grillon, est à verser au dossier de la lutte d'influence entre les deux grandes abbayes méridionales, Moissac et Saint-Sernin. Je me permettrai d'ajouter qu'il est aussi à verser au dossier de l'histoire de notre monastère dont il me paraît attester l'importance (relative, bien sûr, quant aux deux autres !) pour être ainsi disputé.

D'après le très long « Mémoire » de J. Prunis cité au commencement de mon étude et auquel il faudra souvent revenir, cette appartenance à Saint-Sernin dura deux bons siècles. Plusieurs bulles de différents papes : Urbain II, Alexandre III, Innocent III, sont citées à l'appui de cette assertion. Sous la dépendance de l'abbé de Saint-Sernin, le prieur de Saint-Cyprien se contentait de rendre hommage, nous dirions aujourd'hui pour la forme, à l'évêque de Périgueux.

DU XIV^e AU XVII^e SIECLE

Mais vient à Bordeaux l'archevêque Bertrand de Got, élu pape en 1305 sous le nom de Clément V. Or, Saint-Cyprien fait partie de la châtellenie de Bigaroque achetée par l'archevêché de Bordeaux quelques années auparavant. « Clément V, écrit Prunis, dépouilla l'évêque de Périgueux de cet hommage (celui du prieur) et l'unit (le monastère comme la ville) à l'archevêché de Bordeaux dont il avait été archevêque avant son élévation au souverain pontificat. » Ne chicanons pas l'ombre de Prunis au sujet d'un acte qu'il dit papal — ce qui lui donne évidemment plus de force ! — alors qu'il fut d'abord archiepiscopal, puisque la transaction par laquelle se règlent les droits de justice à Saint-Cyprien entre « le seigneur archevêque », qui tient sous sa main la châtellenie de Bigaroque, le prieur du monastère et les damoiseaux de Saint-Cyprien date du 8 août 1304. » Dès ce moment, on peut dire que les liens du

3. J. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridional*, t. I, p. 209-212.

monastère avec Toulouse, qui devenaient d'ailleurs, avec le temps, de plus en plus lâches, sont définitivement rompus.

La transaction en question donne au prieur le droit de haute justice jusqu'à la somme de 60 sols pour les faits qui se passent dans l'enceinte du monastère, son four et son moulin. Au-delà de 60 sols, la haute justice est à l'archevêque, sauf s'il s'agit de serviteurs ou de familiers du prieur. Pour ses fiefs de Mouzens, Reignac, la Chapelle et le Coux, le prieur rend hommage à l'archevêque. En revanche, le damoiseau de Fages — qui n'est alors qu'un tout petit seigneur — rend hommage au prieur pour la tour qu'il possède à Saint-Cyprien.⁴ Enfin, les paysans doivent donner au prieur deux journées par an : l'une pour les vendanges, l'autre pour « faire le bois ».

En 1306, d'autres petits seigneurs, Elie et Hélène de Mothe, qui tiennent le repaire noble de Flaugeac, le font passer sous la suzeraineté du prieur,⁵ ce qui paraît être une bonne opération pour eux, puisqu'Elie devient baile dudit prieur dans les paroisses de Mouzens, Saint-Chamassy, le Coux, Audrix et Limeuil. Ses gages sont le tiers des amendes, cens, acaptes, etc... Léger changement en 1331 avec Bertrande de Mothe, fille des précédents, qui rend hommage au devoir de l'acapte de deux sols, plus la dîme de la vendange et du blé. En outre, sur sa terre, les hommes relèvent directement du prieur.

Viennent les guerres de Cent Ans, tout aussi préjudiciables à Saint-Cyprien qu'elles le sont ailleurs à notre province. A Fages, le damoiseau qui se déclare tantôt pour les Anglais, tantôt pour les Français selon l'intérêt personnel qu'il y trouve, pille et incendie le monastère dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. En 1375, il obtient le pardon du roi Charles V, à charge de réparer le mal qu'il a causé.⁶ Le fait-il ? Cela n'est pas invraisemblable puisque l'évêque de Sarlat, Bertrand de la Cropte, élu en 1416 par le chapitre de cette ville, réside souvent chez les chanoines Augustins, ce qui signifie, je pense, que le monastère n'est pas en trop mauvais état. On connaît la part prise par cet évêque à la défense du pays contre les Anglais. Mais ceci dépasse le cadre de notre travail.

Ce qui, en revanche, en fait partie et doit être précisé, car ce n'est pas tellement courant, c'est le double rôle joué par l'église et dont son titre de « collégiale » rend bien compte. En effet, elle appartient au collège des chanoines, dont les

4. Cette tour est aujourd'hui noyée dans la maçonnerie d'une maison.

5. J. MAUBOURGUET, *op. cit.*, p. 209-212.

6. *Idem.*, t. II, p. 122-124.

stalles s'alignent de chaque côté du chœur, mais sert en même temps d'église paroissiale, le prieur devant assurer la subsistance du curé.

Selon un document de nos archives, ⁷ les ressources du prieuré de Saint-Cyprien, en 1426, sont les suivantes (inscrites sous la rubrique « Revenus perçus par le prieur ») :

Au diocèse de Sarlat : Beynac, 50 livres; Campagne, 60 l.; Grôlejac, 60 l.; Veyrignac, 10 l.; Meyrals, 50 l.; Castels, 60 l.; Mouzens, 60 l.; Oratoire de la Cadène, 25 l.; Puy Auriol, 100 sols ⁸.

Au diocèse de Périgueux : Eglise de Chignac (probablement Saint-Pierre); des honorifiques (dont le montant n'est pas précisé) ; 30 livres sont demandées sur les décimes perçus à Issigeac... qui refuse !

Le total, on le voit, atteint à peu près 500 livres. Est-ce beaucoup pour 21 chanoines ? J'avoue que les termes de comparaison me manquent pour en juger. D'après J. Maubourguet à qui je fais ici un autre emprunt, la prébende annuelle de chaque chanoine était de six setiers de froment ⁹, trois de seigle, deux de méteil ou de millet, un de fèves, quinze de vin. Comme argent : 60 sols pour le vêtement. En outre, chaque chanoine pouvait percevoir jusqu'à trente sols sur les obits et anniversaires. Notons au passage que, s'il nous est difficile d'apprécier la valeur comparative de ces revenus, nous pouvons, en revanche, parfaitement localiser leur provenance et nous étonner quelque peu d'y voir figurer des paroisses aussi éloignées de Saint-Cyprien que Veyrignac ou Chignac. Cela provenait-il de dons faits au monastère ? D'acquisitions ? Quoi qu'il en soit, la situation pécuniaire de celui-ci paraît, à l'époque, être bonne ; les intrigues ourdies par maints personnages pour en devenir prieurs le confirmeraient. L'un des plus remuants de ceux-ci, Geoffroy de Pompadour, a été présenté avec tant de soin et d'esprit par l'un de nos regrettés vice-présidents, André Jouanel, que je ne puis mieux faire que de renvoyer le lecteur à son étude parue dans le tome XXII du *Bulletin* de notre Société ¹⁰. Avec ce prieur, un évêque qui collectionne les bénéfices, si l'on ose dire, commence, hélas !

7. Arch. dép. Dordogne, 10 H 2.

8. Ce Puy Auriol est énigmatique.

9. Le setier valait approximativement 1 litre 4 pour les grains, 22 litres 4 pour les liquides.

10. A. JOUANEL, *Geoffroy de Pompadour, prieur de Saint-Cyprien*, B.S.H.A.P., t. XXII, p. 426-441.

la déchéance de l'établissement qui ne fera, sous le gouvernement de ses successeurs, qu'aller de mal en pis.

Du « Mémoire » rédigé par J. Prunis, voici le paragraphe ayant trait à une requête datée du 20 décembre 1539 et adressée à François 1^{er} pour lui représenter le triste état du prieuré de Saint-Cyprien : « la faute d'ornemens, diminution des droits, perte des baux et titres, fait supplier très humblement le Roy et nos seigneurs de son Conseil privé et tous autres Messieurs Commissaires qu'il plaira à Sa Majesté commettre, demander la réparation de ladite pauvre église, la nourriture et maintien des pauvres religieux selon la coutume et fondation de tous lems observés. »

Comment le monastère a-t-il ainsi pu déchoir ? Poursuivons notre lecture selon Prunis : « Cet acte (la requête au roi) fait voir le commencement de la décadence du prieuré de Saint-Cyprien qu'on peut attribuer au relâchement en prières réparatoires et à l'introduction de la commende. Depuis Clément V les commendes se multiplièrent indéfiniment. La Cour de Rome ne jouissant pas librement des revenus d'Italie, il fallait y suppléer par les bénéfices de France et il était difficile de refuser au roi des grâces qu'il demandait de si près. Les moines et les chanoines réguliers étaient tombés dans un grand relâchement. Les richesses qui furent les filles de la vertu des premiers religieux des monastères furent, dans la suite, les mères de mille désordres... Ce fut une occasion aux cardinaux et aux prélats qui avaient du crédit de se faire donner en commende plusieurs monastères sous prétexte de les réformer et les rétablir. Mais l'expérience fit bien voir que ce n'était là qu'un prétexte pour en tirer les revenus. »

Ne nous étonnons pas, au cours de ces trop longues années de commende, de trouver à la tête du monastère des membres de la famille Fages ou de leurs alliés. Belle occasion pour le principal damoiseau du lieu de s'enrichir ! Que viennent, par là-dessus, avec la Réforme, les guerres de religion, et la ruine de notre prieuré sera consommée.

Toujours tirées de la collection Périgord, à la Bibliothèque nationale, voici plusieurs copies de procès-verbaux relatifs à ces tristes événements.

Du 17 janvier 1587. « Aujourd'huy 17 janvier 1587, au lieu de Saint-Cyprien, par devant moy Raymond Lavergne, licencié ez droit, juge ordinaire de la justice de Saint-Cyprien, s'est comparu messire Jean Laborie, curé de la présente ville, lequel

suiuant l'appointement donné par Messire le Sénéchal de Périgueux ou Messire son lieutenant au siège de Sarlat, par lequel à la requeste de Messire le Procureur du Roy audit siège, nous est enjoint et sommé de faire visite des ruines de l'église de Saint-Cyprien et des réparations qui y sont nécessaires. Y estant Pierre Geneste, Blaise Brunis, sommes entrés dans ladite église, le pavé de laquelle était faict de pierres de taille; en auons trouvé la plus grande part rompu de façon qu'ils ont déclaré tous qu'à le remettre comme il falloit il en cousteroit dix écus et davantage; les fonts baptismaux rompus, le repli-toire (?) du Saint Sacrement de l'autel rompu par devant, les autels de ladite église au nombre de douze rompus. Sommes entrés dans la grande chapelle Nostre-Dame au milieu de laquelle auons trouvé un grand fossé, lequel seigneur de Floyrac ¹¹ avoit fait dresser pour fondre de l'artillerie; l'autel tout rompu; les cloîtres, chapelles de Saint-Augustin et celle de Sainte-Anne, leurs autels, chambre, clocher, voûte de l'église ruinés.

Ont dict les susnommés la plupart desdites ruines avoir esté causées par le feu du seigneur de Floyrac huguenot et qui, depuis dix ans en ça, a faict sa demeure dans ledit prieuré par l'espace de plus de cinq ans continuels, y tenant aussy des forgerons qu'il y faisoit ordinairement travailler, des armuriers et fondeurs pour le service desquels il avoit faict dresser des forges et ayant découvert l'église et des habitations qui estoient autour d'icelle en divers endroits pour y faire des gabions et autres deffenses, dans lequel prieuré hors des cloîtres auons aussi trouvé d'autres édifices ruinés et rendus inhabitables, entr'autres est la maison dans laquelle vouloit habiter le sacristain; puits au milieu des cloîtres ruiné avec la couverture soutenue par quatre piliers de bois et la roue avec laquelle on puisoit l'eau. »

Autre procès-verbal du 30 août 1594. « De l'autorité de Monseigneur l'évesque de Sarlat, nous, Jean Tarde, docteur en droit, chanoine de l'église collégiale de Monpazier, curé de Saint-Cernin-de-l'Herm, vicaire général de Mgr de Sarlat, suivant le pouvoir à nous donné par ledit seigneur évêque de faire la visite des églises de son diocèse, nous estant transporté en la présente ville de Saint-Cyprien, vu et visité l'église paroissiale et prieuré de Saint-Cyprien, laquelle est grandement ruinée, la voûte rompue et toute découverte, dénuée de tous chanoines et officians sauf le curé qui est homme fort vieux et impotent, frère Jean Laborie, qui ne peut suffire à faire le service ny adminis-

11. Jacques de la Tour, seigneur de Floyrac, aujourd'hui Fleurac, près Mauzens-Miremont.

trer les sacrements au lieu qu'il y faudroit douze ou treize chanoines réguliers tous nourris aux dépens du prieuré et qu'il estoit acquis d'en parfaire le nombre et même d'avoir un prescheur, comme aussy ledit curé nous a requis de lui bailler un coadjuteur aux dépens du prieuré.

A ces causes, avons ordonné que ledit prieur tiendra dans ladite église un prédicateur pour prescher l'Avent et le Carême et tous les dimanches de l'année, et un autre prestre ou chanoine de l'Ordre pour dire les heures canoniales en ladite église et faire le service divin avec ledit curé. Le curé pourra avoir si bon lui semble un vicaire à ses dépens (...). Avons ordonné pour le présent que ledit prieur fera recouvrir la chapelle en laquelle on faict le service divin affin qu'elle ne tombe pas en ruine. »

Six mois après, si les douze ou treize chanoines réclamés font toujours défaut, un prieur, tout au moins, a été désigné (provisoirement, puisqu'il ne sera « pourvu » que cinq ans plus tard) qui s'appelle Antoine Asturgie. Lui aussi, qui entame plusieurs procès pour obtenir ce que nous appellerions aujourd'hui des dommages de guerre, tient à faire visiter les lieux par un magistrat : c'est encore le juge ordinaire de Saint-Cyprien. Du procès-verbal qu'il établit le 30 janvier 1595, il n'est pas nécessaire de reproduire les paragraphes relatifs à ce que nous savons déjà. Ce qui me paraît à souligner, ce sont les documents brûlés ou détruits, puisque les précédents procès-verbaux n'en avaient pas fait mention.

« Livres, documens et titres d'iceluy (le prieuré) ont esté perdus, brûlés et pris par les guerres civiles qui ont régné au présent royaume par les Prouvençaux et autres portant les armes pour la religion prétendue réformée, lesquels avoient faict brûler en les chambres dudit prieuré les coffres avec tous les trésors, titres, papiers et documens concernant la vie dudit prieuré. Les témoins disent que lorsque l'armée des Prouvençaux passa dans ce pays, elle logea soit une partie en la présente ville soit dans ledit prieuré (...); les gens de ladite armée ruinèrent, rompirent et mirent le feu en ladite église, même aux coffres y estant où il y avoit grande quantité de papiers qui furent bruslés la plupart et les autres rompus. »

Enfin, dans un dernier procès-verbal du 3 juin 1645, on recueille ce détail anecdotique relatif aux chanoines qui, cette fois, bien que peu nombreux, semblent habiter le prieuré : « Ils portoient autrefois la soutane blanche et, depuis la ruine dudit prieuré, ils la portent noire. »

DU XVII^e AU XX^e SIECLE

A toutes les blessures longuement décrites, qui sont celles des bâtiments, s'en ajoutent de pires, bien que d'un autre ordre, puisqu'elles concernent l'âme de la maison. En effet, si le prieuré et son église ne sont que fort sommairement réparés pendant près d'un siècle, c'est que les personnages ayant obtenu par intrigue le titre de prieur sont de simples confidentiaires, surtout intéressés par les revenus qu'ils peuvent tirer de leurs droits. Les notices que Prunis consacre à chacun d'eux sont, dans l'ensemble, assez sinistres.

Vient enfin ce qu'on peut appeler la résurrection avec la prise en charge du monastère de Saint-Cyprien par l'abbaye de Chancelade, augustinienne, elle aussi. En fait foi, toujours d'après Prunis, le concordat passé entre le chapitre général de la congrégation réformée (par le bienheureux Alain de Solminihac) de Chancelade et le prieur de Saint-Cyprien « pour l'union dudit prieuré à la dite réforme de Chancelade le 11 may 1666. »

Quelques années auparavant, le prieur chanceladais Hugues Las Vergnas avait déjà pris le gouvernement de la maison, évalué ses ressources devenues bien faibles, décrit l'état des lieux et dressé l'inventaire des réparations à effectuer. Celles-ci se poursuivront jusqu'à la fin du XVII^e siècle et dans les toutes premières années du XVIII^e. Dans son « Journal de voyage », qui va de 1710 à 1714, en effet, Dom Boyer, bénédictin de Saint-Maur, reçu à Saint-Cyprien par le prieur Jacques Dunoyer, fait l'éloge de celui-ci pour avoir restauré ce qu'avaient détruit les « religionnaires ».

Notons, au passage, que ces restaurations qui valurent à notre église les plus beaux morceaux qu'on y voit encore, notamment le rétable en bois de l'autel de la Sainte Vierge et la chaire, permirent aussi à diverses maisons de Saint-Cyprien de s'embellir. Dans telle ou telle de celles-ci, bâties ou restaurées à la même époque, on trouve la trace des bons artisans, ébénistes ou peintres venus à l'appel du prieur et qui ne dédaignèrent pas de travailler aussi pour des laïcs.

Ne nous imaginons pas qu'ainsi régénéré et repeuplé de religieux, le monastère, qui entretient le curé de la paroisse et en fournit un à celle, toute voisine, de Castels, coule une existence sans histoires. Ce serait trop beau ! Un très long mémoire

de 31 pages, écrites recto-verso, conservé dans nos archives ¹² est consacré aux démêlés et plaintes du prieur à propos des empiètements de l'archevêque de Bordeaux, lequel outrepassait largement ses droits. Le manque des deux premiers feuillets nous prive de connaître la date à laquelle fut rédigé ce document. Néanmoins, puisque la copie des procès-verbaux donnés à l'appui des droits du prieur s'arrête à 1716, si l'on déduit que le mémoire fut écrit cette même année, ou l'année suivante, on ne doit pas se tromper beaucoup. Glanons, dans ce document qu'il serait fastidieux d'éplucher par le menu, quelques peines de basse justice : 7 sols d'amende à un boucher pour avoir vendu de la truie pour du porc; 5 sols pour laisser vaquer des pourceaux dans la rue; 5 sols pour avoir joué aux cartes dans les rues pendant vêpres; 7 sols pour mesurer les grains dans une mesure non marquée et confiscation de la mesure, etc...

D'autres dossiers de la même série concernent des procès soutenus par le prieur ou qui lui sont faits. Le plus sérieux de ces derniers vient d'une association fondée en 1764 par sept notables de la ville qui s'engagent à faire bourse commune « jusqu'à l'arrêt définitif » pour alimenter des poursuites en justice contre « le chapitre des religieux Augustins ». Afin, disent les co-signataires de ce document, que l'association soit « plus ferme et plus solide », ils s'engagent les uns envers les autres à mille livres de dédit pour qui se désengagerait. Or, de ce côté, il ne s'agit plus des empiètements de l'archevêque sur les droits du prieur ou du chapitre, mais bel et bien du contraire. Et si les notables de Saint-Cyprien soutiennent le prélat bordelais, c'est que l'un des prédécesseurs de celui-ci leur avait reconnu le droit d'élire des consuls à qui l'administration de la ville devait revenir, au moins en partie, ce qui leur est contesté par le prieur.

Avant que la Révolution de 1789 mette tout le monde d'accord à la manière du Raminagrobis de notre bon La Fontaine, un prieur d'un tout autre esprit vient à Saint-Cyprien en la personne de l'historiographe Joseph Prunis, déjà si souvent mentionné. Celui-ci, dont la prise de possession du monastère se situe en 1782, le 16 février ¹³, « dit qu'il a plu à Sa Majesté le nommer prieur régulier de Saint-Cyprien » et que c'est selon ce « brevet » royal qu'il a été ensuite « pourvu par le Pape ». Nous voyons donc que, si les Chanceladais ont uni Saint-Cyprien

12. Arch. dép. Dordogne, 10 H 2-3.

13. B.S.H.A.P., t. XI (Copie par L. Carvès).

à leur congrégation, et ce depuis 1666, le choix du prieur n'en passe pas moins par le roi. Fort libéral, Prunis apaise les querelles précédentes et instaure de meilleures relations avec les notables, ainsi que la suite des événements le démontrera. En effet, que souffle ce que d'aucuns appellent « le vent de l'histoire », et c'est lui qui deviendra maire de la commune, puis fondera la « Société populaire » (qui n'a de populaire que le nom pour commencer !) avant de poursuivre la carrière politique que nous connaissons ¹⁴. Quant aux chanoines Augustins, qui n'étaient alors qu'une petite dizaine, la Révolution les disperse. Ils ne reviendront plus jamais et n'auront pas de successeurs.

Acheté par la commune à l'instigation de Prunis, le monastère, en ces temps troublés comme, par la suite, sous le Premier Empire, subit fort peu de dégâts. Tout juste y est-il apporté des modifications mineures pour les besoins des services que l'on y installe : mairie, école, presbytère, justice de paix, sans parler de l'hôpital qui y est maintenu. Un hôpital, le fait est à mentionner, il en vaut la peine, fondé en 1381 ¹⁵ et entretenu par les chanoines et des bienfaiteurs, plus ou moins bien, selon les vicissitudes du temps. En 1818, eu égard à l'utilisation précitée, le maire de Saint-Cyprien écrit au sous-préfet de Sarlat que quelques travaux de réparation sont urgents ¹⁶.

Ils ont certainement été faits sans gâter l'architecture de l'édifice puisque dans les *Anales agricoles et littéraires de la Dordogne*, en 1844, l'abbé Audierne (dont l'article prête à critique dans sa partie historique) le décrit ainsi : « La partie moderne (c'est-à-dire la restauration du XVII^e siècle) est construite avec art et élégance. Dix-sept portes ou fenêtres la décorent. Elle est horizontalement divisée par un large bandeau à tore et à gorge sur lequel viennent reposer quatorze arcades dont les pilastres sont en briques et en pierres de taille, en bossage ou en refend à la florentine. Cette curieuse ordonnance est couronnée par un entablement orné de denticules. Un escalier, en forme de perron, conduit de la terrasse dans le jardin qu'on dirait suspendu en l'air. Au pied, en effet, de ses hautes murailles relevées en 1713, sont bâties des maisons dont le faite ne vient pas au niveau du sol de son enceinte. »

Devenu bâtiment public, le prieuré continue de vivre et de

14. *La révolution de 1789 à Saint-Cyprien*, par A. SADOUILLET-PERRIN, B.S.H.A.P., t. XCVI, p. 250-261.

15. J. MAUBOURGUET, *Le Périgord méridional*, t. II, p. 138.

16. Arch. dép. Dordogne, 12 O (Saint-Cyprien).

participer à la vie de la commune. Parfois de façon orageuse, ainsi que nous le voyons en lisant l'ouvrage de Georges Rocal, *1848 en Dordogne*. Séparé de la salle municipale seulement par une cloison, l'abbé Picon, curé de la paroisse, entend pendant plusieurs soirs les cris violents de ceux qui veulent le chasser... et qui le chasseront bien de son presbytère quelques jours plus tard sous menace de lapidation. Puis tout s'apaise ; la vie reprend son cours tranquille. Mais les jours des bâtiments vénérables sont comptés.

Avec la culture du tabac qui se développe, enrichissant les propriétaires terriens, il faut de quoi stocker la récolte. Or, le pays sarladais, à l'époque, n'a pas d'entrepôt. Le 19 juin 1870, la municipalité de Saint-Cyprien prend la décision de demander au gouvernement d'être autorisée à céder à l'administration des Tabacs l'ancien monastère pour l'établissement d'un magasin. Non seulement cette cession sera gratuite, mais encore la commune s'engage à verser une somme de 22.000 francs pour les travaux. Afin de trouver cet argent, une souscription volontaire est ouverte ¹⁷.

Pourquoi cette générosité qui nous étonne aujourd'hui ? Tout simplement en raison d'une conjonction d'intérêts : ceux des commerçants qui pensent que cet entrepôt leur donnera de la clientèle (fonctionnaires et ouvriers permanents, planteurs arrivant porter leur récolte parfois d'assez loin), intérêt des mêmes planteurs du pays sarladais qui, jusque là, doivent livrer leur tabac à Périgueux ou à Bergerac, d'où perte de temps et dépenses. La guerre et la chute du Second Empire viennent arrêter les projets. Pas pour longtemps, car la nouvelle municipalité, sur ce point, est d'accord avec l'ancienne. Après d'autres délibérations, le 7 octobre 1871, un traité est passé entre l'inspecteur de la culture et des magasins dans le département, représentant l'administration, et le maire de Saint-Cyprien. Ce traité stipule que toutes les issues faisant communiquer l'église et le monastère seront soigneusement remplies de solide maçonnerie. Il en sera de même de l'oratoire et de l'escalier construit dans le mur de l'église pour accéder du monastère au clocher. Le mur de la galerie (*sic* !, cette galerie était le cloître !) devra être élevé de façon à supporter les chevrons de la toiture de ladite galerie et à intercepter toute communication avec les combles de l'église. A l'extrémité est, le mur séparatif du bâtiment réservé sera élevé de même manière jusqu'à la toiture.

17. Elle ne rapporta pas grand'chose : il n'y eut que deux souscripteurs.

Ce bâtiment réservé était l'hôpital, que l'on aménage (aménager est un bien grand mot pour la chose !) dans un très modeste local proche de ce qui était alors le couvent des Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Il faut dire qu'il n'abritait que deux ou trois vieillards indigents. Quand ceux-ci mourront, il disparaîtra au fil des années suivantes.

Quant à notre pauvre monastère, mutilé ainsi que je viens de le dire, il n'en avait pas fini de souffrir. D'après le témoignage de la famille d'un maître-maçon ayant travaillé sur les lieux — et qui en avait été vivement scandalisé — sa chapelle souterraine, une crypte, ainsi que l'exigeait la dénivellation du sol, servit d'exutoire aux fosses d'aisance ! Plus tard, d'autres aménagements, dits « fonctionnels », dévastèrent une autre partie du sous-sol, aux voûtes et piliers gothiques, pour l'installation du chauffage, coupèrent en deux les belles voûtes ogivales du rez-de-chaussée par des plafonds, supprimèrent, je ne sais pourquoi, de magnifiques cheminées en pierre. Concurrément, on bâtissait de longs et inesthétiques hangars dans le jardin, et le puits du cloître disparaissait.

Seuls témoignages d'un riche passé, ne subsistent que la façade ouest décrite par l'abbé Audierne, avec ses quatorze arcades à la florentine puis, à l'intérieur, au rez-de-chaussée, une porte Renaissance dont les belles pierres patinées, contrastant étrangement avec tout le reste, ne manquent pas de surprendre le visiteur.

Alberte SADOUILLET-PERRIN.



Un nouveau site du Bronze final en Périgord : PUYPINSOU (Saint-Léon-sur-l'Isle)

Le site de Puypinsou (Saint-Léon-sur-l'Isle) se situe sur une colline en éperon qui domine la vallée de l'Isle au lieudit « la Massoulie ». A son sommet, le plateau qui constitue la zone d'habitat ne possède aucune trace visible de remparts ou de fossés. Au cours de recherches en 1967, nous avons recueilli une importante série de céramiques protohistoriques et un objet en bronze.

L'objet en bronze, avec sa surface légèrement corrodée, possède une magnifique patine verte, typique des bronzes anciens. Il s'agit d'un fragment de lame d'épée (fig. 1) à bords parallèles, avec un épais bourrelet central bordé de deux rainures. Les caractéristiques de cette lame nous permettent de la classer dans le groupe des épées du type en « langue de carpe » datées du Bronze final III. Les dimensions actuelles de ce fragment sont : longueur 48 mm, largeur 32 mm, épaisseur 0,9 mm.

La découverte de ce bronze a son importance, car c'est à deux kilomètres en aval qu'a été trouvée dans l'Isle, en 1892, l'épée dite « de Saint-Léon-sur-l'Isle », devant la motte de « la Moullisse ». L'arme entière de Saint-Léon-sur-l'Isle (Musée du Périgord) et le fragment de Puypinsou sont actuellement les seuls vestiges connus en Dordogne des épées du type « en langue de carpe ».

Très répandues le long du littoral atlantique, ces armes entières sont représentées en Gironde par les deux exemplaires de Bordeaux et, plus récemment, par celle draguée à Cambes dans la Garonne. Nous en connaissons également deux autres pour le Sud-Ouest : à Vayrac, dans le Lot, et au Vigoulet-Auzil, en Haute-Garonne.

Une analyse a été faite avec les résultats suivants :

Cuivre : 87,50 %.

Argent : 0,03 %.

Fer : 0,001 %.

Etain : 9,60 %.

Nickel : 0,005 %.
 Antimoine : 0,002 %.
 Arsenic : 0,002 %.
 Bismuth : 0,001 %.
 Plomb : 2 %.

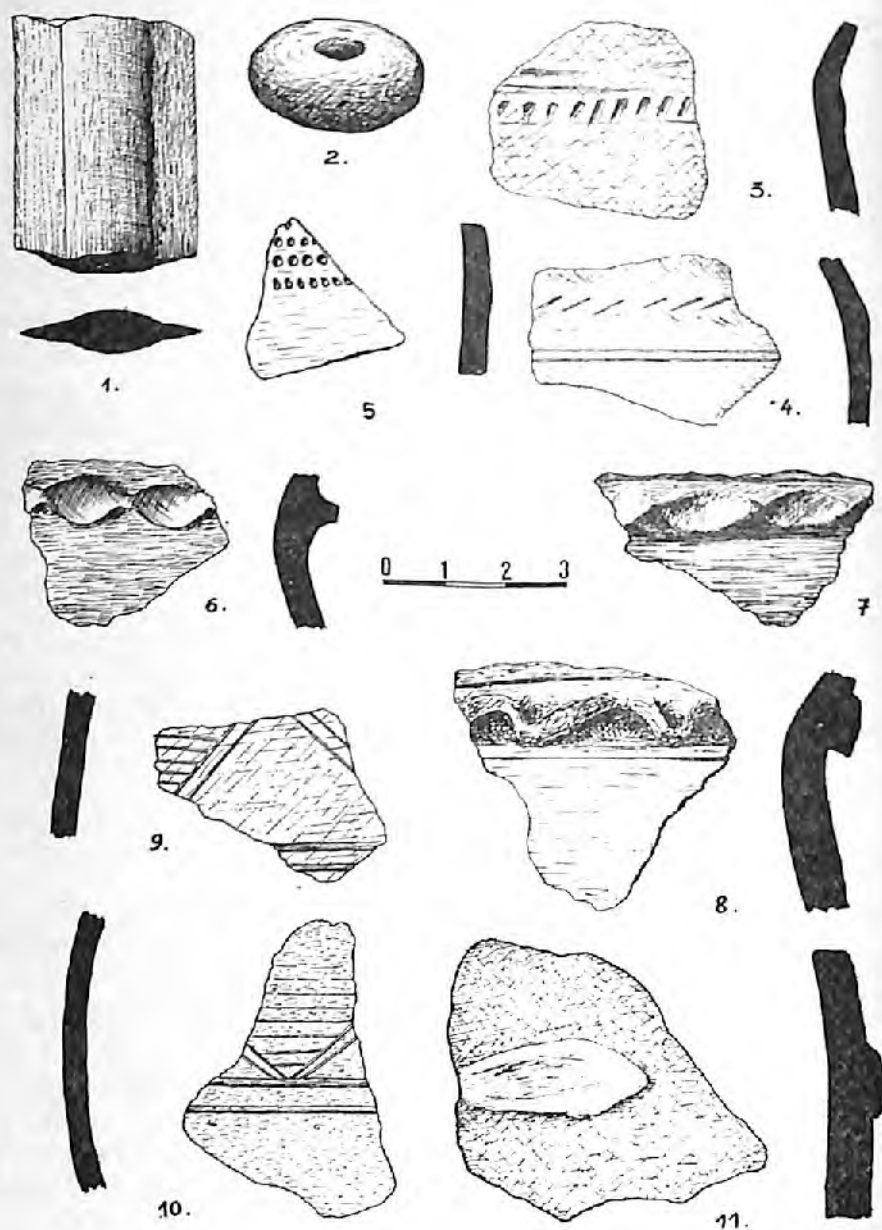
Cette analyse a été réalisée au Laboratoire d'anthropologie préhistorique de la Faculté des Sciences de Rennes, par M. J. Bourhis, ingénieur chimiste au C.N.R.S. Pour ce résultat, nous remercions très vivement M. P.-R. Giot, directeur du Laboratoire, M. J. Bourhis, et plus particulièrement, M. A. Coffyn, pour les analyses obtenues par son intermédiaire auprès du Laboratoire.

Nous notons, pour cette épée du type « en langue de carpe », une plus importante quantité d'étain (1 % environ) mais, par contre, un peu moins de plomb (2 %). Nous ne possédons encore que très peu d'analyses d'armes de ce type, et les proportions dans les alliages varient souvent à l'intérieur d'un même dépôt.

Les fragments de ce type d'épée sont souvent rencontrés dans les dépôts du Bronze final. Il est impossible de savoir si celui de Puypinsou provient d'un dépôt, car seul un sondage pourrait nous le préciser. Les dépôts périgourdiens du Bronze final de Mussidan et de Terrasson sont assez mal connus, celui de Saint-Front-de-Pradoux est mieux défini; aucun d'eux ne contient ce type d'arme.

*
**

La céramique récoltée comprend plusieurs centaines de tessons de couleur externe rouge-brun, noire, grise et blanche. La forme de ces poteries est difficile à reconstituer à cause de la taille réduite des vestiges. Ces vases à fond plat ont une cuisson parfaite avec un dégraissant sableux ou calcaire. L'utilisation d'une engobe rouge nous est révélée par plusieurs tessons correspondant fréquemment à des récipients décorés. Les cols ont des bords principalement arrondis et plats, parfois munis d'un débordant ou d'impressions digitées. Les décors employés sont classiques de la période protohistorique, avec des incisions (fig. 4) et des digitations exécutées sur la panse, sur des cordons (fig. 6-7-8) ou à la base du col. Quelques séries de cannelures horizontales (fig. 4-9-10) ou verticales, des coups de poinçons (fig. 3-5) et des triangles hachurés (fig. 9-10) complètent ce tableau. Un tesson est particulièrement intéressant puisqu'il possède un décor plastique (fig. 11). Cette décoration est



PUYPINSOU (Saint-Léon-sur-l'Isle).

1. Fragment d'épée en langue de carpe.
2. Fusatole.
- 3-11 Principaux décors de la céramique protohistorique

(Echelle en cm. — Dessin J. GAUSSEN).

réalisée avant cuisson par la pose de pastilles aplanies au doigt sous forme de languette sur la surface du vase.

M. A. Coffyn a donné récemment un inventaire des différentes stations ayant fourni ce type de décor, parmi lesquelles on peut relever cinq sites périgourdiens. Les mamelons et les anses, dont une en ruban, sont les moyens de préhension de cette céramique. Cinq fragments de fusaïoles et une seule entière (fig. 2) forment la dernière partie du mobilier en terre cuite. Avec les risques de mélanges, la céramique est difficile à classer à une période définie; le style utilisé pour le décor est classique à toutes les civilisations du Bronze et du Fer.

Plusieurs jalons du Bronze final existent le long de la vallée de l'Isle, voie de pénétration vers le Massif central :

- les dépôts de Mussidan et de Beaufort (Saint-Front-de-Pradoux);
- le camp d'Ecorneboeuf (Coulounieix);
- le site du Toulon (près de Périgueux);
- les trouvailles isolées avec l'épée de Saint-Léon-sur-l'Isle et la pointe de lance à ailerons ajourés draguée dans l'Isle.

La découverte du fragment d'épée en langue de carpe de Puypinsou marque un nouveau relais du Bronze final, et la grande quantité de lessons de céramique récoltée sur ce site nous indique la présence d'un important habitat protohistorique.

Jean-Claude MOISSAT.

BIBLIOGRAPHIE

GAUCHER G. et MOHEN J.-P. — Typologie des objets de l'âge du Bronze en France. — *Société préhistorique française*, 1972, fasc. 1 : Epées, Fiches typologiques.

COFFYN A. — Quelques épées du Bronze final du Sud-Ouest de la France. — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 64 (1967), p. 785-798, 2 fig., 1 carte, 1 tableau.

COFFYN A. — L'âge du Bronze au Musée du Périgord. — *Gallia-Préhistoire*, t. 12 (1969), fasc. 1, p. 83-120, 16 fig., 1 carte.

ROUSSOT A. — Trois épées du Bronze final d'Aquitaine. — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 69 (1972), p. 121-124, 2 fig.

COFFYN A. et GOMEZ J. — Les vases de Saint-Même-les-Carrières (Charente). — *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 66 (1969), p. 271-275, 3 fig.

DE MOURCIN. — Notes de voyages en Périgord (1824-1828). — *Bulletin de la S.H.A.P.*, t. VII (1880), p. 256.

Evolution économique d'une Communauté rurale :

PLAZAC DEPUIS LE XVIII^e SIECLE

(Suite)

II

Activité commerciale et industrielle au XVIII^e siècle

COMMERCE DES GRAINS ET DES VINS.

Thomas Tibeyrant, puis Antoine Tibeyrant, Dalbavie Nadal, puis Bernard Dalbavie vont, pendant ce XVIII^e siècle, avoir en fait le monopole de la levée ou de la ferme des dîmes et des rentes de la paroisse. Dans leurs greniers s'entassent les quarts de blé, dans leurs caves les barriques de vin. Rien d'étonnant que ces deux familles soient portées naturellement vers le commerce des blés et des vins. Et ce qui paraît invraisemblable aujourd'hui dans cette commune de Plazac, sans activité commerciale, les Tibeyrant et les Dalbavie, d'une activité débordante, étendirent leur champ d'action fort loin des limites de leur paroisse, faisant de celle-ci un lieu de transit et un centre commercial très important.

Tout d'abord, ils sont pour leurs métayers et leurs fermiers, puis pour beaucoup d'ouvriers, de journaliers, de métiviers, et même de propriétaires, de véritables banquiers de grains. A tous ceux que récoltes déficitaires, dîmes, rentes et partages, laissent à court de blé, ils prêtent quarton par quarton et semaine par semaine tout au long de l'année, froment, seigle et blé rouge. Ils en vendent aussi par 1/2 quarton et picotins, à Tuenne, le faiseur de chaises, à David le cordonnier, à Berna dit Pampirou, à la femme de Trolle, aubergiste du bourg. En fin de saison, alors que la soudure est si difficile à faire et que les prix montent, ils ont encore d'intéressantes disponibilités. C'est ainsi que Dalbavie peut vendre à la vieille Dupont, du bourg, le 25 mai 1783, 50 quarts de froment à 7 livres le quarton, et bon prince, il lui donne un quarton mesuré sur le marché. Le 24 mai 1788, il vend à Marguerite Lavialle, boulangère du bourg, 60 quar-

tons de froment à raison de 6 livres 10 sols le quarton, livrables jusqu'au jour de la saint Jean-Baptiste prochain (24 juin).

Ce rôle ne saurait leur suffire. Poussés par des correspondants commerciaux de Bordeaux et de Bergerac, qui deviennent d'ailleurs leurs associés, Tibeyrant et Dalbavie achètent tous les blés disponibles vers Thenon et Montignac. Ils les font rendre au Jarripigier, ou à Saint-Léon. Du Jarripigier, par terre, des bouviers à petites étapes vont les monter à Limoges. De Saint-Léon, par eau, des gabarriers montés du Bugue, de Lalinde ou de Mouleydier, vont descendre ces blés sur la Vézère jusqu'à Limeuil, sur la Dordogne, jusqu'à Bergerac ou à Libourne, d'où des bateaux plus importants les « monteront » à Bordeaux.

Lorsque la tourmente révolutionnaire aura supprimé dîmes et rentes, les greniers de Dalbavie resteront des entrepôts à blé. Le 27 janvier 1798, jour de samedi, Dalbavie arrête le compte de la femme de Maigne, boulangère, qui a pris jusqu'à cette date 20 quartons de froment pour le cuire, pour les ouvriers de la forge du Vimont. Le samedi gras (avant le Carnaval), elle prendra encore 4 quartons et le jeudi d'après 8 quartons, ce qui fait 32 quartons à 8 livres l'un. Jusqu'au meunier Mayence, qui sans doute pour les revendre, achète à Dalbavie le 4 janvier 1808, 27 quartons 1/2 de froment à raison de 7 livres 10 sols le quarton.

Le 9 ventôse an VII (1800), c'est la citoyenne Cadette Lavialle, aubergiste, qui lui achète 20 quartons de froment à 8 francs le quarton, payables une partie aux fêtes de Pâques prochain, et le restant à la Pentecôte. Le 5 mai, Dalbavie vend au citoyen Carbonnière, pour nourrir ses ouvriers de la forge du Vimont, 30 quartons de blé rouge à 4 livres 5 sols le quarton et 10 quartons de froment à 8 livres 10 sols l'un, et les prix montent vite. Le 28 mai, il livre au même citoyen 10 quartons de froment à 10 livres le quarton et 30 quartons de blé rouge à 5 livres 10 sols.

Mais en dehors des blés, des dîmes et des rentes, d'un produit relativement constant, lorsque l'année était déficitaire en grains, il ne fallait pas songer à trouver du froment en dehors des limites de la paroisse. Ce commerce des grains n'était donc qu'occasionnel. Il n'en était pas de même du commerce du vin, sans qu'il atteigne cependant un très grand rayon autour de Plazac. Même quand les vins décimaux vont faire défaut, il restera à Dalbavie le produit de nos coteaux et en l'occurrence, la possibilité d'acheter parfois fort loin.

Il n'a que rarement l'occasion de vendre à des particuliers

de la paroisse; chaque propriétaire a sa vigne, chaque métayer une part de la récolte; quant aux autres, ils sont trop pauvres pour s'acheter du vin. Mais il y a dans le bourg de nombreux cabaretiers ou aubergistes. Si le dimanche et les jours de fête ils n'ont pas le droit de vendre du vin pendant les offices, en dehors de ces heures et surtout les jours de foire, la clientèle afflue à leurs cabarets, car le vin est abondant et de qualité honnête. Les vignes, quoique peu soignées, profitent à flanc de coteau d'une exposition des plus favorables et la maturité des grains, toujours parfaite dans cette région, ne peut donner que du bon vin.

Trolle, aubergiste du bourg, en 1784, ne prend son vin dans la cave de Dalbavie qu'au fûr et à mesure de ses besoins. Cela nous donne une idée de la cadence de son débit. Il prend deux barriques le lendemain des Rameaux, deux de plus le lendemain de Quasimodo (le dimanche après Pâques), une en avril, deux le 18 mai, une le 6 juin, une le 18 juillet, deux le jour de la Saint-Barthélémy (24 août), une le 10 septembre et une autre le 20, coûtant chacune 25 livres.

Il faut croire que les aubergistes n'avaient pas de très bonnes caves, car ils n'y transportent pas toute leur provision de vin. Le 2 février 1788, Dalbavie vend à Pierre de la Minoutou, cabaretier, « restant » dans la maison du sieur Ruaud, du bourg, 20 barriques de vin vieux et de vin nouveau à raison de 36 livres la barrique, tant le vieux que le nouveau. Il lui remet la clé de la cave et Pierre se contente de 7 pièces de vieux et 9 barriques de nouveau qui font environ 20 barriques. Il lui promet sur le marché pinte d'huile, et Pierre doit payer ce vin à proportion qu'il le vendra, le tout devant être payé à la Saint-Michel (30 septembre).

De 1789 à 1802, Dalbavie va continuer à alimenter les cabaretiers du bourg de Plazac. Le 18 mars 1789, il vend à ce même Pierre Bos (de la Minoutou), maître tailleur et aubergiste, 20 barriques de vin nouveau à 33 livres la barrique, dans les mêmes conditions que la vente précédente et le 28 juin, 4 barriques à son filleul Pibot, à 32 livres l'une. Le lundi saint (lundi avant Pâques) 1790, il vend et fait amener tout de suite à Bernissou, de la Beyou, aubergiste, 5 pièces de vin valant 7 barriques, à 38 livres; le 16 mai, il livre à la Cadette, aubergiste, 6 pièces et 6 barriques de vin qui font 10 barriques et 1/2 à 40 livres l'une, et qu'il fait conduire chez elle. Le vin continue à augmenter. Le 28 octobre, le tailleur aubergiste Pierre Bos de la Minoutou, achète à Dalbavie 2 pièces et 9 barriques de vin rouge nouveau

à raison de 60 livres la barrique. Le 2 janvier 1792, Dalbavie vend au sieur Laforet, du bourg, 12 barriques de vin rouge livré le jour même à 80 livres l'une. Le 18 frimaire 1795, à Pierre Bos, 10 barriques de vin nouveau et une de vin vieux à 120 livres la barrique, et 4 pièces de vin nouveau au même prix à la citoyenne Favard. Le 23 nivôse 1796, à la Cadette, deux barriques de vin vieux de 3 ans et deux de nouveau à 180 livres l'une qu'elle a prises tout de suite. Mais voici après la crise monétaire, la chute des cours. Le 28 janvier 1799, il est vendu et livré à Pierre Bos, 10 barriques de vin à 50 livres la barrique, le 15 mars 2 barriques à la citoyenne Favard jeune, à 45 livres et 4 barriques de vin rouge, au même prix, à la citoyenne Cadette Lavalie le 9 ventôse.

Du 11 germinal au 7 mai 1802, Grandiou, fils aîné, cabaretier, achète à Dalbavie 6 barriques à raison de 60 livres 10 sols l'une, le vin repartant vers la hausse. Mais en dehors des aubergistes, Dalbavie fournit d'imposantes quantités de vin à la forge du Vimont, qui emploie beaucoup d'ouvriers à l'époque de ses fondages. Le 28 frimaire 1795, il vend au citoyen Carbonnière, agent de la forge de Plazac, 2 pièces et 5 barriques de vin nouveau, plus 2 barriques de vin vieux de 2 ans. Le 30 du même mois, 3 barriques de vin vieux de 2 ans, et 6 barriques et 1 pièce de vin nouveau, et le 20 février 1796, 2 barriques de plus.

Pour ses ouvriers, pendant son fondage à la même forge, Vergnou (Lavergne) a pris 8 barriques de vin jusqu'au 7 juillet 1797. Le 21 janvier 1798, Carbonnière prend pour la forge 4 barriques de vin, 2 de plus le samedi gras (avant Carnaval) et une le 5 mars. Il en achète 6 le 16 avril, il en prendra 2 le 31, 2 le 11 mai et 2 le 3 août. Le 6 novembre 1799, Carbonnière, directeur de la forge de Plazac, achète 20 barriques de vin rouge, savoir : 14 du plus clair, et 6 du plus rouge, le tout tombé à 24 livres la barrique, dont la livraison s'échelonne jusqu'au 13 janvier 1800.

Le directeur de la Forge Neuve, de Saint-Cernin-de-Reilhac, vient aussi, parfois, chercher à Plazac du vin pour ses ouvriers. Mais ce qui aujourd'hui paraît encore plus invraisemblable, c'est que les aubergistes de Fleurac, Rouffignac et Milhac-d'Auberoche, viennent de 1790 à 1808 faire leurs provisions dans les chais de Dalbavie.

Le 1^{er} mars 1790, Dalbavie vend à la Martre, aubergiste de Fleurac, 15 barriques de vin prises dans sa cave par son mari

appelé l'Intendant, et les fûts sont marqués B.D. Le 20 février 1791, la Martre de Fleurac achète encore 2 pièces et 2 barriques. Le 18 novembre 1792, il vend au nommé Chalup, aubergiste de Rouffignac, 10 barriques de vin qu'il doit payer jusqu'à Pâques prochain. Le 24 décembre, la femme de Chalup lui donne 200 livres d'acompte en 40 petits assignats. Le 3 janvier 1793, il vend au même 8 barriques de vin. Le 28 janvier, Chalup lui envoie par le greffier du juge de paix 260 livres en paquets de petits bons de 5 livres chacun et 12 petits assignats de 5 livres pièce. Le vin, assurément, était meilleur que la monnaie.

Le 7 janvier 1801, Dalbavie vend et livre au citoyen Chalup 5 barriques de vin le 18 décembre, 6 barriques, et le 22 mars 1802 deux barriques de plus. Le 7 novembre 1799, Dalbavie vend au citoyen Reynaud, de Milhac-d'Auberoche, 5 barriques de vin rouge et une de vin blanc qu'il lui fait rendre par 3 bouviers à la Granval le 18.

Le 9 décembre 1800, il vend et livre au même citoyen 11 barriques de vin rouge et une de blanc qu'il lui fait rendre près de la Salvetat. Le 12 mai 1803, il lui fait conduire à la Granval, paroisse de Bars, 4 barriques de vin; le 5 octobre 1805 il lui vend 12 barriques que les bouviers des Pagezies et de la Salvetat finissent de conduire à la Granval le 13 mars 1806. Le 9 mars 1808, il envoie au sieur Raynaud par Pieraud, Maridou, Brunet et son voisin, 8 barriques, et le 11 avril par Calot et le domestique de Lendrevie, 4 barriques, toujours à la Granval, vendues à raison de 24 livres la barrique.

Pour satisfaire sa clientèle, Dalbavie, très rarement d'ailleurs, est obligé d'acheter au loin. C'est ainsi que le 23 décembre 1789, il achète à Bézenac 8 pièces de vin, savoir : 5 pièces au nommé Combarel, du village de Martel, à 44 livres la pièce, et 3 pièces à l'homme d'affaires de M. Selve, de Sarlat, dans la maison de M. Selve, à 49 livres rendues sur le port de Bézenac. Le 29 décembre, Petitjean, de Saint-Vincent-(de-Cosse), lui a fait rendre par la Dordogne les 8 pièces à Limeuil chez le menuisier. Dalbavie lui paie pour la voiture 16 livres. Le menuisier de Limeuil les envoie par le bateau de Delmas jusqu'au Moustier, sur la Vézère, où Dalbavie les reçoit le 31 décembre. Il paie 20 livres pour la voiture et donne 20 sols à l'équipage des bateaux pour boire.

Le commerce des vins conduit naturellement à celui de l'eau de vie. En 1788 Dalbavie achète de l'eau de vie « de portion et de compte et demi » avec Laborie, de Thonac, sans que

ce dernier ait fait aucune avance. Ils la feront conduire à Limoges. Après la vente, Dalbavie reprendra ses avances et ils partageront le profit s'il y en a, ainsi que la perte, ce qu'à Dieu ne plaise.

Le 1^{er} avril, il achète de M. de Chanloubet 5 pièces et un tierson d'eau de vie à raison de 3 livres 10 sols la velte, rendues au Jarripigier et vergeant ensemble 294 veltes, c'est-à-dire 10 barriques moins 6 veltes (30 veltes par barrique). Au sieur Armand, un tierson vergeant 29 au même prix; au sieur Laforet, 2 pièces qui font ensemble 114 veltes à 3 livres 12 sols; à la Minoutou un tierson vergeant 32 à 3 livres 10 sols, puis 3 tiersons vergeant ensemble 100 veltes, à 3 livres 12 sols, revenant toute cette eau de vie à 569 veltes, ou 19 barriques moins 1 velte. Dalbavie la fait conduire au Jarripigier; il paie de dépense 4 livres 4 sols pour faire boire les bouviers ou pour la voiture de 2 tiersons. Le 3 avril, il fait partir cette eau de vie du Jarripigier pour Sainte-Orse chez M. Dumas, ce qui coûte pour la voiture 5 livres par pièce et 6 livres pour 2 tiersons. De Sainte-Orse jusqu'à Saint-Aignan (d'Hautefort) chez Lavaysse; de Saint-Aignan jusqu'à Lanouaille chez Petitjean; de Lanouaille jusqu'à Saint-Yrieix chez Andraux, aubergiste, le tarif de la voiture est toujours de 5 livres par pièce et de 6 livres par tierson. Depuis Saint-Yrieix jusqu'à Limoges, Dalbavie paie 9 livres par charroi.

CHATAIGNES ET GRAINES DE GENIEVRE.

Peu encourageant était parfois le commerce des châtaignes. En octobre 1797, jusqu'au 20, Dalbavie achète à 12 particuliers, 205 sacs de châtaignes à des prix variant de 50 sols à 3 livres le sac. Il les vend au Rigalou fils, maître de bateau de Saint-Capraise, à raison de 3 livres 10 sols le sac, rendus au Moustier au 15 novembre, et Rigalou lui donne en sus 2 pains de sucre et 2 livres de café. L'opération est intéressante. Mais le 18 octobre, Dalbavie, le sieur Laroche, de Fanlac, et le sieur Bergerie, maître de bateau, achètent en société de compte par tiers. Il est convenu que Laroche et Dalbavie vendront à Bergerie toutes les châtaignes qu'ils achèteront à 3 livres le sac, 21 pour 20, rendues à Saint-Léon dans le chai ou dans les gabares de Bergerie. Dalbavie, en son particulier, rendra celles qu'il a à Plazac au Moustier au même prix. Jusqu'au 15 décembre, Dalbavie achète, rendus à Saint-Léon, à M^{me} de la Bermondie, 84 sacs de châtaignes, 21 pour 20, à 55 sols le sac; à M^e Desmon (notaire) à Montignac, 100 sacs à 50 sols le sac; au sieur Laroche, de

Thenon, 66 sacs, mesure de Thenon, à 3 livres, mais qui font 69 sacs à la mesure de Montignac; à M. Du Claud du Verdier, de Fanlac, 42 sacs à 50 sols le sac, 21 pour 20, qui font mesure de Montignac 44 sacs, pris chez lui, et dont la voiture lui coûte 10 sols par sac. Cela fait au total, avec les 21 pour 20, 297 sacs de châtaignes envoyés à Saint-Léon-sur-Vézère. Dalbavie fait conduire dans les gabares de Bergerie au port du Moustier le 20 novembre, par ses 2 bouviers, 25 sacs; le lendemain mardi, par les mêmes, 29 sacs, et le même jour par 3 bouviers qui sont Mazellier, Le Roussel et Passerieux, 32 sacs 1/2, mesure de Plazac, qui font 38 sacs, mesure de Montignac. Le mercredi 22, par ses deux métayers venant du Bos de Plazac, sur 2 montures, 31 sacs 1/2. Le 23, par des montures venant de Lendrevie, 5 sacs, puis 2 sacs de plus en allant chercher les « retruns » (le rebut); le 14 décembre par ses deux bouviers, 28 sacs; en tout, 158 sacs 1/2.

Le sieur Laroche, de Fanlac, Bergerie, de Saint-Léon, et Dalbavie, arrêtent le compte des châtaignes achetées en société. Dalbavie en avait acheté en son particulier, 155 sacs qu'il a livrés : au Moustier 158 sacs, à Saint-Léon 297 sacs. Laroche en a livré à Saint-Léon 174 sacs, et Bergerie au Moustier et à Saint-Léon 111 sacs. Le tout fait 740 sacs. Sur quoi, ils ont déduit 37 sacs pour la 21 pour 20 comme il avait été convenu, reste 703 sacs. De ce nombre, ont été déduits 102 sacs de rebut au triage, chacun des trois associés a pris 23 sacs de ces châtaignes rebutées, sans doute parce qu'elles étaient gâtées, et Bergerie en a vendu 35 sacs à divers particuliers. Le produit a servi à payer les femmes qui les avaient triées. Bergerie rend compte de ce qu'il lui reste en main. Il y a 72 sacs de déficit. Le produit net est de 564 sacs que Bergerie a vendus à Théophile, de Mouleydier, 464 sacs, rendus dans ses gabares à Mouleydier, à raison de 4 livres le sac, et 100 sacs à un maître de bateau pour 400 livres. Il faut encore déduire la voiture de 464 sacs payée à Chaissaigne, et bien entendu l'achat des châtaignes, quitte de la 21 pour 20. En fin de compte il se trouve que les trois associés ont 80 livres de pure perte, dont le tiers pour chacun revient à 26 livres 13 sols et 4 deniers.

Si l'on considère les difficultés de conservation des châtaignes vertes, ces châtaignes expédiées par bateau à Bordeaux étant destinées à la Hollande, on se demande ce que les Hollandais pouvaient bien en faire à leur arrivée.

C'est également à la Hollande qu'était destinée la graine de genièvre, produite abondamment et sans culture par tous nos

coteaux pierreux du Périgord noir; les populations du Nord ont toujours apprécié le parfum qu'elle donne à leur liqueur préférée. Dalbavie commence ses achats le 5 août 1791; il s'entend avec le sieur Capette, du bourg de Sireuil, qui lui achètera toute la graine qu'il pourra, en lui fournissant les fonds, au prix qu'il lui indiquera et jusqu'à nouvel ordre. Il lui promet pour son droit de commission, 2 sols par quarton (mesure du Bugue) ou pour tout droit de chéage (entreposage dans son chai). Capette en a ramassé 217 quartons et 1/2, payés : 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sols le quarton. Dalbavie lui donne pour son droit de commission 21 livres 14 sols et paie pour la voiture depuis Sireuil jusqu'à Reignac, sur la Vézère, à 3 livres par bouvier, 22 livres.

Le 7 août, le nommé Louis, du bourg de Saint-Amand-de-Coly, accepte de lui ramasser toute la graine qu'il pourra aux mêmes conditions, prise à Saint-Amand. Louis en a ramassé 274 quartons à 16 sols le quarton, l'une dans l'autre. Son droit de commission à 2 sols par quarton monte à 27 livres 8 sols et la voiture depuis Saint-Amand à Montignac à 2 sols par quarton, le même prix évidemment.

Le nommé Pichel, maître sellier de Montignac, accepte les mêmes conditions. Il en a ramassé 320 quartons, mesure de Montignac, de 13 jusqu'à 18 sols le quarton, revenant à 16 sols l'un dans l'autre. Le sieur Laporte, du village de Neyronde, paroisse de Saint-Geniès, livre 54 quartons de graines de genièvre à 14 sols par quarton. Il reçoit 2 sols de commission et 2 sols de voiture par quarton. Le 14 août, Dalbavie s'entend avec le nommé Roussel, du bourg de Salignac, aux conditions habituelles. Celui-ci a ramassé 261 quartons, mesure de Salignac, qui, réduite à la mesure de Montignac, fait 240 quartons montant à 12, 13 et 14 sols le quarton, y compris la commission ou autre droit, à 193 livres. La voiture de cette graine, pour 6 bouviers, coûte 30 livres.

Dalbavie a pris au sieur Lacombe, marchand de Montignac, 813 quartons de genièvre qu'il lui avait achetés par commission depuis 13 sols jusqu'à 18 sols le quarton, et qui montent compris son droit de commission, 732 livres 4 sols. Il achète du sieur Costelane, 81 quintaux de genièvre à 4 livres le quintal, pris au Priollet, et au sieur Faure 50 quintaux, à 4 livres également, pris chez lui. Il fait ramasser à Plazac 280 quartons qui coûtent depuis 15 sols jusqu'à 24 sols, réduit à 20 sols le quarton.

Il paye à Montignac pour faire emballer la graine ou pour sa dépense, 20 livres; pour faire porter les balles dans les

bateaux à Montignac depuis chez Lacombe 1 sol, du Priollet 2 sols, de chez le Pichel 2 sols, de chez Faure 1 sol; au grand meunier et à Bergerie, maître de bateaux, pour descendre la graine à Saint-Léon-sur-Vézère, à raison de 5 sols par quintal, 112 livres 10 sols pour 450 quintaux; à Saint-Léon, pour faire décharger les balles ou pour les porter aux bateaux, lors de leur expédition, 16 livres 10 sols, et il avait acheté pour 432 livres 3 sols de toile pour faire les « boges », c'est-à-dire les sacs d'emballage.

J'ignore quels profits a pu donner cette graine de genièvre partant pour la Hollande. Dernière expédition, car les guerres allaient arrêter pour toujours les exportations des commerçants plazacois.

COMMERCE DES BOIS

Vendeurs et acheteurs, ramasseurs et commissionnaires, bouviers sur nos mauvais chemins, gabarriers sur la Vézère, entretenaient une activité commerciale importante, dont Plazac était le centre. Mais plus que le commerce des blés et des vins, des châtaignes et de la graine de genièvre, ce fut le commerce des bois, exercé pendant tout le XVIII^e siècle par les familles Tibeyrant et Dalbavie, qui porta fort loin la renommée commerciale de notre bourgade du Périgord.

Ce commerce devint une nécessité pour les Tibeyrant et les Dalbavie. Tour à tour ou simultanément, en société, maîtres de forges de la forge du Vimont, ils consommaient pour leurs fondages une quantité considérable de charbon de bois. Jean Hironde, sieur de La Terrière, beau-père de Thomas Tibeyrant, gérant, facteur ou homme de confiance du baron de Segonzac, du marquis d'Hautefort et de Bertin à la forge au début du XVIII^e siècle, avait connu de grosses difficultés pour l'approvisionnement en charbon. Beaucoup de journaliers, de métayers et même de petits propriétaires, à la morte saison, l'hiver, devenaient bûcherons et même charbonniers. Les maîtres de forges achetaient des coupes de bois et les leur faisaient exploiter, puis cuire, ou plus simplement passaient avec eux un marché, presque toujours sur papier marqué, pour une certaine quantité de charbon de bois livrable à une date fixe sous la halle de leur forge. La plupart du temps, la date n'était pas respectée, d'où de très gros ennuis, la perspective d'arrêter le fondage faute de provisions, et une multitude de sommations d'huissiers, de poursuites et de procès entre maîtres de forges et charbonniers.

Pour échapper à ces aléas, les Tibeyrant et les Dalbavie en société, et pour des sommes considérables, vont acheter des forêts entières et les faire exploiter. Les plus grands arbres donneront des mâts pour la marine, les plus gros, débités, des tables de bordage pour les bateaux; les chênes au tronc sain du merrain, des douelles et des fonsailles pour faire des barriques et des tonneaux; les jeunes châtaigniers de la carassonne (piquets), du feuillard pour les cercles de barrique et les paniers à poissons, de la latte pour les toitures; les jeunes chênes de 25 à 30 ans seront débités en bûches de 3 pieds, montés en brasses de 6 pieds en carré et le plus souvent cuits sur place avec tous les branchages et tous les rebuts. L'hiver surtout, une armée de bûcherons, de meyrandiers (faiseurs de merrain), de feuillardiers, d'assembleurs et de charbonniers, part périodiquement de Plazac pour des déplacements de plusieurs mois. La main-d'œuvre est complétée par des embauchages locaux, mais rarement.

Les mâts sont vendus sur place. Si l'exploitation n'est pas trop éloignée de Plazac, le charbon est conduit à la forge, soit par des bouviers, soit par des caravanes d'anissiers dont les ânes porteurs de bâts sont chargés de sacs de charbon. C'est ainsi que sera livré directement le charbon venant des bois du Defey (Auriac), de la forêt de Sauvebœuf (Aubas), de la Foulionze (Thonac), de la Mothe (Thenon), du Lac Gendre (Fossemagne), et, bien entendu, de la forêt Barade (Rouffignac et Bars). Pour les exploitations lointaines, le bois de brasse est vendu sur place aux maîtres de forges les plus proches.

Entraînés par ce premier besoin de charbon, les Tibeyrant et les Dalbavie développent leur commerce sur une grande échelle. Antoine Tibeyrant et Bernard Dalbavie, de Plazac, associés à Tibeyrant du Sable de Lalinde, à Fontayne, de Bergerac, qui fournira souvent les « sacs » de 1.000 livres, à Desuze, de Badefols-de-Cadouin, à de Malleville, de Domme, à Bardinat, de Terrasson, à Pierre Vallade, de Thenon, vont partout faire la chasse au merrain et au feuillard. Entre Rouffignac et Thenon, Bars et Fossemagne, s'étend une magnifique réserve de bois, appartenant en majeure partie au marquis d'Hautefort; c'est la forêt Barrade, la forêt du Lac Gendre, celles du Lac Vieil, de la Mothe, de la Granval, les bois de Marancé, etc... Les feuillards et les merrains qui en proviennent sont conduits par des bouviers au port du Moustier, sur la Vézère. Les gabares qui montent de Mouleydier, de Lalinde, de Limeuil, du Bugue, les chargent et les redescendent à Bergerac, à Libourne, ou les

remontent à Bordeaux, dans les chais de M. Souillac, chargé de la vente, et qui prélève 40 sols de commission par millier pour le feuillard de 10 pieds, et 25 sols par mois pour le magasinage, en 1743. Il a perçu 4 % de commission sur les bois de construction qu'il a vendus, provenant de la forêt du Lac Gendre. Et ce commissionnaire fait du sentiment autant que des affaires. Il écrit à Tibeyrant, lorsque celui-ci lui a reproché d'exagérer ses droits, le 15 décembre 1743 : « Du reste, je n'en veux rien si tous les autres ne prennent pas leurs droits sur ce pied; vous serez toujours le maître de faire avec moi comme vous trouverez à propos, mais pour faire les commissions meilleur marché que les autres, je ne le puis sans m'exposer d'aller à l'hôpital, où vous auriez du regret de me voir, par les bontés que vous avez toujours eu pour moi; sans me flatter, personne ne vous aurait mieux vendu votre feuillard que moi, et sans vanité, je pense qu'un autre ne serait pas parvenu à en tirer ce prix; cependant je me suis bien gardé de vous porter que mes droits... (Il lui conseille de faire faire du feuillard de 10 pieds tous les ans), et ensuite adressez-le à un autre commissionnaire, et s'il fait mieux que moi, je n'en serai jaloux que parce que je vous aime tendrement, et que vos intérêts me seront toujours chers et précieux ».

Le 1^{er} janvier 1736, les sieurs d'Ironde de Laterrière et Tibeyrant, fermiers de la forge du Vimont, Breuilh, négociant à Excideuil, Fontayne, négociant à Mouleydier, et Pierre Tibeyrant du Sable, négociant à Lalinde, associés, achètent la coupe de la forêt du Lac Gendre, appartenant au marquis d'Hautefort. Bientôt se joignent à eux les sieurs Vignes et Fourcaud, négociants à Bordeaux. Le prix d'achat est de 84.200 livres, y compris un pot de vin de 50 louis de la nouvelle fabrique, versé à MM. de Lagondie, Lidonne et Bouillac, chargés de pleins pouvoirs par le seigneur susdit.

Après 5 années d'exploitation, les merrains et les bois de charpente voiturés jusqu'au port du Moustier, sont embarqués sur les gabares de la Vézère, tandis que Tibeyrant se réserve, pour l'usage de sa forge, 11.749 brasses de bois faites dans la forêt, à raison de 10 sols par brasse, qui ont coûté 5.874 livres 10 sols de façon, et qui sont estimés 33.600 livres, ce qui donne un prix de revient de 2 livres 17 sols par brasse. La brasse de Plazac a 6 pieds de long (1 m 949), 6 pieds de large et 3 pieds 6 pouces de hauteur (1,137 m). Elle correspond à un volume de 4 stères 3 décistères.

Le règlement définitif de l'exploitation de la forêt du Lac

Gendre, le 11 juillet 1741, fait ressortir les dépenses à 155.139 livres 4 sols 9 deniers et les ventes à 171.375 livres 2 sols, ce qui laisse pour chaque associé une part intéressante de bénéfices. Il ne reste plus dans la société, au moment de la liquidation, que d'Ironde, Tibeyrant, Breuilh et Fontayne pour 3 sixièmes.

La forêt du Lac Gendre et tous les bois voisins étant épuisés par une exploitation méthodique de plusieurs années, c'est en Limousin que les négociants plazacois vont faire presque tous leurs achats à partir de 1742. Pendant l'hiver de 1743, Lacombe, maître meyrandier, Verdent, L'Avocat, tous de Plazac, et sept autres meyrandiers, s'attaquent à la forêt de Forsac, aux bois de Malgoutière, et à deux autres forêts, le tout situé non loin d'Uzerche. Tout le merrain fabriqué, ainsi que 15 milliers 1/2 achetés par l'associé Bardinat, sera conduit, à partir de Pâques, au pont de Verdier, au-dessus d'Uzerche, et jeté dans la Vézère pour être flotté.

De 1743 à 1766, et même jusqu'en 1789, c'est le Limousin qui devient le gros réservoir de bois. Et quelle activité sur la Vézère ! Merrains, longailles et fonsailles sont jetés à l'eau à partir d'Uzerche; mais il faut conduire la flotte, éviter l'accrochage sur les bords et les vols, alors que les bois flottés s'échelonnent sur de longues distances; passer les maigres; franchir les barrages des moulins et les pêcheries des châteaux. Toujours sous la direction de l'un des Tibeyrant, c'est toute une équipe qui, à cheval ou à pied sur les bords, sur des gabarots dans la rivière, harponne, décroche, dégage, dirige toute une armée de bois flottants et indisciplinés. Cette flotte est destinée à Saint-Léon-sur-Vézère. Quand elle s'annonce assez proche, des pieux sont plantés dans le lit de la rivière, et l'on construit en bois un barrage solide, un arrêt, où viendront s'entasser les merrains. Et là aussi, la manœuvre sera délicate. Il faut très vite enlever tous ces bois flottés et les porter dans les chais près du port. Un entassement trop important provoquerait la rupture de l'arrêt, l'évasion vers l'aval des merrains et fonsailles, leur perte, leur vol souvent, et en tout cas une difficile et coûteuse récupération. Parfois, un deuxième arrêt est construit au Moustier, en prévision d'accidents toujours possibles.

Ces flottes donnent d'ailleurs de gros soucis aux associés. On ne les fait jamais en hiver. Il y a trop d'eau, et les inondations sont à craindre. Si au début on flotte dès le mois de mai, d'année en année on retarde de plus en plus les flottages, jusqu'en juillet, août et même septembre. Mais alors, c'est l'eau qui

manque. Dès qu'un orage apporte sur la Corrèze et la Vézère quelques pouces d'eau, on jette les bois. Mais un orage trop violent rompt parfois tous les barrages, et l'associé Fontayne, désolé, voit passer certains de ses merrains devant Mauzac, sur la Dordogne.

C'est en principe Fontayne qui commande les gabariers. Il charge leurs bateaux de sel, destiné à Tibeyrant, qui en prendra livraison à Saint-Léon, où se trouve un entrepôt important de cette marchandise. Tibeyrant vend le sel, avec la chandelle et le beurre de Hollande apportés pour lui par ces mêmes bateaux, dans son magasin de Plazac, car il est négociant pour toutes sortes de choses, et même changeur officiel de monnaie. Lorsque l'argent manque à la société pour l'exploitation des bois, une lettre de Fontayne, principal bailleur, lui permet d'envoyer l'argent des sels à ceux qui exploitent les coupes du Limousin, dont les appels de fonds se répètent à chaque lettre, apportée parfois, parce qu'urgente, par un exprès à cheval.

Dès le 7 mai 1743, Tibeyrant fait commencer les arrêts de Saint-Léon et du Moustier pour la flotte des merrains du Limousin. Il lui en coûte, pour l'achat des pieux et des rateliers de l'arrêt du Moustier, le tout rendu sur le port, prêt à planter, 50 livres, et pour l'arrêt de Saint-Léon, 60 livres. Au Moustier, il paye 50 journées d'ouvriers à 15 sols par jour, et il envoie à Lafon, de Saint-Léon, 370 livres 9 quarts de froment, 6 quarts d'avoine, et un pain de sucre valant 4 livres 10 sols. Dalbavie paye au meunier de Saint-Léon, pour avoir gardé son gabarot pour l'arrêt, 3 livres et pour avoir gardé la gabare du port de Fongal, à l'arrêt du Moustier, 3 livres également au valet du vicomte de Losse de Chabans.

Mais quelle imprudence de flotter en mai ! Le 18 mai, Fontayne écrit de Mouleydier à Tibeyrant : « Je pense sans cesse au malheur que l'orage d'avant-hier nous a causé... Il ne descend point de nos merrains dans ce pays-ci, ni à Mauzac. S'il en passe au-dessous du Moustier, il se prend sur les ports de la Vézère. Dieu veuille que par vos soins, il ne passe pas l'arrêt du Moustier ». Hélas ! Les arrêts n'ont pas tenu. C'est toute une armée d'ouvriers que Tibeyrant doit retenir et nourrir sur les arrêts; il faut aussi indemniser tous ceux qui sur les deux rives de la Vézère ont pêché le merrain évadé, depuis le port du Moustier jusqu'au moulin de la Péchère, en aval du Bugue. Pour tout cela, il débourse 270 livres, auxquelles il faut ajouter 4 livres 10 sols réclamés par ceux qui avaient sauvé du merrain

à Laugerie et aux Eyzies et que le sieur Lassaigue n'avait pas assez payés.

Non découragé, l'associé Bardinat écrit d'Uzerche le 30 octobre 1743, qu'il a commencé depuis 8 jours une petite flotte sur la rivière, « mais non pas sans peur; nous avons pensé faire naufrage au port (à Uzerche), par la malice de quelque coquin qui nous a coupé la digue qui arrêtait tout le merrain. Par bonheur, le jour auparavant, j'en avais fait faire une autre au-dessous, sans cela nous aurions perdu du merrain ».

Dans une lettre à Blusson, bourgeois et marchand à Beauregard-de-Terrasson, datée de Saint-Léon le 14 avril 1744, Tibeyrant annonce qu'il fait assembler des bois pour planter des arrêts, pour retenir le merrain de la flotte qu'ils doivent faire au commencement de mai, ce qui lui donne de grandes occupations.

Il écrit aussi à Fontayne pour le prier de faire charger du sel pour Blusson et pour son ami Sage. Fontayne a donné l'ordre d'en charger un bateau, et ensuite il fera monter tout celui qu'on voudra; mais Tibeyrant demande à Blusson de venir mesurer et prendre celui qu'il a dans sa boutique, à Plazac, parce que, lorsque l'autre arrivera, il aurait trop d'embarras.

Il avait été jeté à l'eau, à Uzerche, en 1743, 174 milliers et demi de longaille et 32 milliers et demi de fonsaille. Il fut jeté, également à Uzerche, l'année 1744, 232 milliers de longaille et 115 milliers de fonsaille. Il fut rendu à Saint-Léon, pour la 3^e flotte partie d'Uzerche en 1745, 93 milliers de longaille garnie et 62 milliers de fonsaille excédente, ce qui a fait se promener en 3 ans, sur la Vézère, un nombre respectable de merrains.

Dans un compte arrêté entre Tibeyrant et Fontayne, à Plazac, le 20 mars 1749, au sujet des feuillards tirés du Limousin, des ventes des bois du Lac Gendre opérées après le règlement de 1741, des sels livrés depuis cette date à Tibeyrant, et qui s'élèvent à 37.403 livres 8 sols, de toutes les affaires entre ces deux négociants traitées de 1741 à 1749, il résulte que Fontayne a fourni 85.285 livres 11 sols 4 deniers; Tibeyrant, 69.759 livres 14 sols 3 deniers. Ce dernier se trouve redevable envers Fontayne de la somme de 15.525 livres 17 sols 1 denier, qu'il promet lui payer à son ordre et volonté.

Le 30 avril de cette même année 1749, à Montignac, Soullier de Lalande, Croizat de La Tour, Fontayne, La Faurie, Tibeyrant, Maleville et Bardinat conviennent, après avoir rangé tous leurs comptes au sujet de leur société pour les merrains d'Uzer-

che vendus jusqu'à ce jour, qu'ils se trouvent respectivement quittes, et qu'au surplus, il reste encore dans l'emplacement du sieur Tibeyrant, à Saint-Léon, 175 milliers de fonsaille et 21 milliers de merrain à vendre, et à partager entre les associés par égale portion, chacun étant libre de faire de sa part ce que bon lui semblera.

Et cette société dissoute, sans retard une autre se forme. Pierre Vallade, négociant, du bourg de Theron, Antoine Tibeyrant, négociant, du bourg de Plazac, et Fontayne, font faire du feuillard et de la feuillarde en Limousin, et notamment à Saint-Rabier, qui est aujourd'hui du canton de Terrasson. Ils en règlent le compte, à Plazac, le 11 août 1754. Il s'en est fait 202 milliers et 26 faix, montant d'achat, exploitation, voitures et faux frais, le tout rendu sur le port du Moustier, à la somme de 2.997 livres 19 sols.

Et cette année encore, le merrain a crevé les arrêts. Le 24 juillet 1754, Tibeyrant écrit de Saint-Léon au sieur Antignat, du Bugue, pour lui demander de mettre en sûreté le merrain, longaille et fonsaille, que Cambirant, chargé de la récupération, lui remettra. Il s'est ainsi ramassé et assemblé au Bugue 278 longailles et 199 fonsailles. On a récupéré à Saint-Léon 202 longailles et 132 fonsailles. Mais au-dessous de Saint-Léon, des quantités de douelles et de fonsailles ont été retirées des bords de la Vézère et déposées chez les particuliers après les avoir indemnisés. Tibeyrant ne les fera enlever qu'après le 19 juillet 1755 de chez Naliassou de Petitou; à La Grambeaudie, paroisse de Saint-Léon; de chez Poujol; de chez La Lionne; de chez le Situal à Lespinasse, paroisse de Tursac; de chez le sieur Lesvignes et à Laugerie, paroisse de Tayac des Eyzies; à Campagne, chez Jean de Lanne; à la Terrasse, paroisse du Bugue; à la Vitrolle, paroisse de Limeuil, tout près du confluent de la Vézère et de la Dordogne, 479 douelles et 388 fonsailles de plus seront ainsi sauvées.

Une lettre de Fontayne à Tibeyrant, datée de Bergerac, le 21 août 1756, nous fait connaître qu'un millier de merrain, estimé 200 livres, formé de douelles de 4 pouces de largeur, doit permettre de fabriquer 60 barriques. De Sireyjol, le 11 août 1757, il fait part de ses alarmes à ce même Tibeyrant : « Nous avons ici journellement des orages, accompagnés de beaucoup de pluie, ce qui me fait craindre pour notre flotte. S'il venait quatre ou cinq pieds d'eau, nous pourrions bien la voir arriver dans ce pays... Vous êtes là-haut, je pense, aussi inquiet que moi; mais à tout moment vous êtes informé de la situation de

la rivière, au lieu que le moindre orage que je vois se former, il me semble que c'est la flotte de notre merrain qui va descendre, sans qu'il y ait d'arrêt ni de digue qui puisse l'arrêter ».

Moins pessimiste est celui qui dirige la bataille. Tibeyrant du Sable a reçu, le 10 août, le sieur Laroche, qui lui apportait un sérieux renfort avec deux gabarots et sept ouvriers, et il écrit à son frère, du Saillant (aujourd'hui département de la Corrèze), le jeudi soir 11 août 1757 : « Je vois vos embarras par la crainte que vous avez de notre flotte; mais tranquillisez-vous; elle ne saurait aller mieux; nous avons fait la traversée des Rochers, à la première écluse du Saillant, dans deux jours et demy, très heureusement; grâces au Seigneur, nous passerons le pont, demain jour de vendredi; notre merrain va toujours à merveille, et si on ne nous en vole pas, j'espère que nous n'en perdrons pas grand chose. »

Il y avait, dans le même temps, plusieurs flottes, appartenant à des sociétés différentes, échelonnées sur la Vézère, ce qui pouvait devenir gênant. Du Sable ajoute en effet : « Je voudrais que M. Durand ait fini de tirer son merrain avant que la tête de notre flotte arrivât; mais je vois qu'il n'y a pas d'apparence, puisque votre exprès m'a dit qu'elle n'était ce soir qu'à la pêcherie de Losse (paroisse de Thonac), et qu'il avait vu de notre merrain à Larche; il doit même (y) en avoir à Terrasson; il en passa hier sous le pont d'ici plus de 20 milliers, et aujourd'hui plus de 100, y compris celui de M^{me} de Coux que j'ai fait jeter ce soir. Ainsi nous n'en avons pas beaucoup dans les îles. J'ai Lorange à la pêcherie de La Bastide avec un autre pour décharger une empare (arrêt provisoire avec des cordages) que j'y fis faire hier matin pour empêcher que le merrain n'entre pas dans l'écluse du moulin, de façon qu'il descendra bas; mais nous le suivrons de près. Je voudrais bien que nous puissions l'assembler à Terrasson; nous le ferions ensuite défilér peu à peu pour qu'il n'arrivât pas tout d'un coup à Saint-Léon. Nous ne nous sommes pas aperçus ici de croissant; mais si bien l'eau un peu bourbeuse, par un orage que nous eûmes lundi soir, qui nous fit plus de peur que du mal. Elle fut clarifiée mardi soir; nous ne fîmes presque rien lundi, que quelques empires; je craignais que l'eau vint trop grande, et j'aimais mieux tenir notre merrain dans les Rochers que de le pousser; mais lorsque j'ai vu que cela n'était rien, j'ai fait travailler à notre ordre, c'est-à-dire à force; et si Dieu nous continue le beau temps et l'eau comme nous l'avons, j'en agirai de même jusques à Saint-Léon, et

j'espère que dans ce cas, nous y arriverons au plus tard de demain ou de samedi prochain en huit ».

Mais les choses peuvent se gâter fort vite, et du Sable écrit de Terrasson le 16 août 1757 : « Je suis parti ce matin du Saillant; la crainte que l'eau augmentât trop fort, et qu'on n'eût pas eu la précaution de faire l'empare que j'avais ordonné hier, m'a fait prendre le parti de venir et de laisser M. Brosset avec celui que j'ai pris à Uzerche, pour suivre la queue. Nous finimes hier à 4 heures de passer le pont du Saillant, le mieux du monde. Il a plu si fort depuis minuit que l'eau commençait à croître au Saillant; j'ai suivi l'eau autant que j'ai pu jusques à Saint-Viance et Varey, et je n'ai presque pas trouvé de merrain; du côté de Saint-Pantaly j'ai trouvé qu'il y en avait plus, mais qui flottait à merveille; enfin, en passant l'eau à Larche, on m'a dit que depuis hier il en passait en abondance, surtout cette nuit; on m'en a dit autant ici.

L'empare n'est point faite, comme je l'avais bien pensé; je vais la faire faire pour qu'il passe dans le Brasset (dérivation de la Vézère à Terrasson), le plus de merrain qu'il se pourra. Le sieur Lanoix me dit avoir fait faire un espèce d'arrêt de bois; mais je ne l'ai pas encore vu; j'y vais passer tout de suite et je verrai s'il y a quelque chose à ajouter.

Votre envoyé me console de me dire qu'il n'y a pas du tout de merrain sur l'arrêt, et que la queue de la flotte de ces Messieurs (dont il s'inquiétait dans la lettre précédente) est peu de chose. Par ainsi vous serez libre de faire tirer à proportion qu'il arrivera, pourvu que l'arrêt puisse tenir. Cependant, si l'eau n'augmente pas davantage, je crois qu'il n'y a rien à craindre... Vous avez sans doute soin de faire nettoyer l'arrêt des immondices qu'il reçoit. S'il avait même besoin de quelque renfort, il faut l'y faire mettre. Il n'est pas possible de le retenir (le merrain) ailleurs par des empares, que celui que je pourrai retenir dans le Brasset. Je n'ai point ordonné encore de le tirer de l'eau en aucun endroit, parce que si l'eau n'augmentait plus ce serait une dépense mal à propos et un retardement; j'ai même dit à votre envoyé de le défendre d'ici en bas... La queue de notre merrain sera ce soir à Saint-Viance et peut-être même à Varey; mais elle ne sera pas chargée, tout est en bas ».

Le 7 juillet 1758, Fontayne donne des conseils à Tibeyrant pour une nouvelle flotte qui vient d'être mise à l'eau. Elle ne ne conduit pas sans difficultés au début, puisque, par suite du croissant excessif, il a fallu faire tirer de la Vézère 15 à 20

milliers de merrain à Montignac, 5 à 6 milliers à Aubas et 20 à 25 milliers à Condat. Mais le 9 août 1758, du Sable écrit à son neveu Tibeyrant fils, qui surveille l'arrêt à Saint-Léon, pour l'avertir qu'il a fait rejeter tout ce merrain à l'eau, la veille, les circonstances étant redevenues favorables. « Tout cela doit vous être parvenu, n'ayant rencontré aucun obstacle en chemin, à moins qu'il ne s'en fut arrêté sur la pêchère de Losse, à quoi il faudrait faire prendre garde », et il n'est pas tranquille, car il sent que son neveu est inexpérimenté; il voudrait que Fontayne puisse monter à l'arrêt. « Je tremble toujours d'être la dupe des autres, ce qu'il faut éviter autant qu'il sera possible », et ce cher oncle, pour duper les acheteurs, conseille à son neveu de « recommander secrètement aux empileurs (quand on aura tiré le merrain de la rivière) de mettre les plus belles pièces sur le devant des piles, en un mot qu'elles soient les plus visibles. Le proverbe dit « qui bien pare bien vend »; on pourra ainsi vendre du vieux merrain de l'année précédente mis à l'intérieur des piles parées en plaçant « toujours le côté de la douelle le plus large devant ». Il voudrait surtout que le merrain soit sorti de l'eau à proportion qu'il arrive sur l'arrêt; qu'il soit porté le plus loin possible des bords par crainte d'un nouveau croissant, et mis à l'abri : « Nous n'avons pas besoin de laisser notre marchandise aux autres; nous en perdrons bien assez, soit par celui qui s'enfonce, ou encore plus par celui qu'on nous volera, ayant resté tant de temps dans l'eau et dehors ».

Nouvelle flotte en 1760. Du Sable est parti d'Uzerche le 5 août « par la plus belle eau du monde »; mais elle a manqué tout à coup; alors il a pris 20 ouvriers à Uzerche; le 15 août, il passe à Combor et sera le lendemain dans les rochers du Saillant; l'eau est bien juste; pour avancer plus vite, il a pris une quinzaine d'ouvriers dans ce pays, et il verra s'il lui en faut davantage dans les rochers pour en sortir le plus tôt possible; mais il aurait besoin que de Condat, Laroche et Le Roudier lui montent chacun leur gabarot. Le 25 août, du Sable peut annoncer à Tibeyrant, son frère, qu'il a fini de passer les rochers du Saillant; le samedi précédent, à midi, il était au pont, et le soir à Saint-Viance; mais l'eau est si juste qu'il croit qu'elle tarira tout à fait; souvent il faut porter ou traîner le merrain; dans certains endroits, l'eau est dormante, et ils n'avancent « qu'à grand force ». Heureusement, il a gardé 10 manœuvres d'Uzerche, et il en a 30 de Condat. Il avait demandé à Laroche de lui mener 6 hommes pour monter les gabarots; il en a amené 9, mais presque tous ne valent rien, et il croit qu'il sera obligé

de les renvoyer. Cette eau basse lui cause de grandes dépenses. Et voici que le 27, l'eau a augmenté d'un bon demi-pied. Du Sable vient d'arriver à Terrasson; il va faire faire une empare pour passer le merrain dans le Brasset. Il a laissé la queue de la flotte sous l'écluse de la Moulhe; presque tout le merrain est au-dessous de celle de Laumeuil; il couvrait l'eau en passant à Larche; il s'en montre déjà à Terrasson, où il arrivera dans la nuit; il le pousse d'ailleurs aussi vite qu'il peut et demande à son frère de tenir l'arrêt en état, et de lui procurer de l'argent.

Le 7 septembre, Fontayne est heureux d'apprendre que le merrain a fini d'arriver à Saint-Léon. Mais il n'y est pas tout parvenu. Il en manque 10 milliers, ce qui cause une perte considérable. Et voici les sergents royaux lancés à leur recherche. Ils en trouvent dans certains villages, notamment dans la paroisse de Thonac; ce qui amène les voleurs du merrain harponné par eux sur la Vézère, devant le juge des juridictions de Losse, dans la chambre où s'exerce la justice criminelle, au lieu du Buisson, près Thonac, le 19 septembre 1760.

La flotte de 1761 est retardée par le manque d'eau, et le manque aussi de merrains. Du Sable n'a pu jeter à l'eau à Uzerche, le 5 septembre, que 89 milliers. Le 16 septembre, l'eau est encore trop juste. Il fait toute diligence possible, mais il ne peut « pas aller contre marée ». Le 6 octobre seulement, il fait passer les écluses à Terrasson. Il attend la queue de la flotte le soir même, « si la pluie qu'il tombe depuis midi n'y apporte pas d'obstacle. Quoique nous eussions l'eau très basse, cependant j'aurais bien préféré que Dieu nous l'eût laissée telle que de nous en donner davantage pour la rendre sale, (ce) qui nous va causer de la perte; notre merrain, quoique bien abreuvé depuis le long temps que nous sommes à l'eau, cependant nage encore au parfait; mais s'il se charge par le limon ou la crasse de l'eau, je crains qu'il ne s'enfonce et nous ne verrons pas le trouver; voilà un comble de malheur. Dieu soit loué de tout ».

Le 7 octobre, la queue de la flotte passe les écluses de Terrasson. Il ne reste à franchir que celle de Losse, ce qui sera fait le soir même. L'eau est couverte de merrain depuis Condat. Du Sable fait partir quatre de ses ouvriers d'Uzerche pour aller sur l'écluse d'Aubas faire passer le merrain à proportion qu'il arrivera. Son frère fait tenir des gens sur la pèche de Losse pour le faire passer de la même façon; mais du Sable voudrait qu'il y eût quelqu'un de confiance pour que ces gens ne le trompent pas. L'année précédente, ceux qui étaient proposés pour

faire passer la pèche et vider les graviers n'en faisaient rien, et laissèrent ce soin à la queue, ce qui les retarda de deux journées.

L'eau manque encore en 1762. Depuis le 14 juillet, du Sable attend à Uzerche avec 150 milliers de merrains, conduits par des voituriers, et par une petite flotte, à la faveur d'un orage, sur un ruisseau. Il ne peut pas non plus flotter sur la Corrèze. Il faut qu'il attende ainsi jusqu'en octobre, et alors, c'est la catastrophe. Du Sable, malade, a dû rejoindre Lalinde. Le 30 octobre, il a encore « toussé à crever ». Mais il s'est rendu compte que l'arrêt de Saint-Léon avait cassé, car il a fait ramasser 400 pièces venues jusqu'à Mauzac. On lui a dit qu'il y en avait considérablement sur le bord de l'eau depuis Mauzac en remontant. Il a fait partir un exprès pour les faire tirer jusqu'à Campagne, pensant bien que son frère avait fait le nécessaire jusque-là.

Cet arrêt cassé de Saint-Léon, renforcé sans doute et raccommodé, va servir, bien que la saison soit avancée, pour une nouvelle flotte. Le 8 octobre, Antoine Tibeyrant, au nom de ses associés, consent que Pierre de Suze, négociant du bourg de Badefols, s'en serve pour arrêter le merrain qu'il est à même de faire flotter sur la Vézère et qu'il a sur le port de Condat, et cela moyennant la modique somme de 24 livres, et l'obligation de faire lever tous les bois qui composent l'arrêt, lorsqu'il aura fini de s'en servir, et de les rendre sur le port de Saint-Léon, au-delà de la rivière, sous le rocher.

Dès le 9 juillet 1763, Lafon de Saint-Léon fait travailler au nouvel arrêt. Le 8 août, du Sable, qui vient d'être très malade à Brive, annonce une petite flotte de 49 milliers de merrain seulement et demande d'urgents secours d'argent.

Le 22 mai 1764, du Sable annonce à son frère qu'il partira dans les premiers jours de juin pour flotter. Il a appris que les Messieurs de Tulle, Marchand et Lagarrigue, voulaient aussi flotter et se servir de l'arrêt de Saint-Léon dès qu'il serait prêt. Aussi, il mande à Lafon de Saint-Léon de répondre à tous qu'il manque des bois pour finir l'arrêt, jusqu'à ce qu'il soit en haut, c'est-à-dire en Limousin, pour qu'il soit le premier à flotter.

Le 2 juin, Fontayne écrit à Tibeyrant que son frère est en effet en route pour Uzerche, afin d'aller achever de tirer, s'il le peut, leur merrain de ce pays-là par une flotte qui sera la dernière, puisqu'il ne veut plus absolument continuer ce commerce. Il y a trop de risques, trop de désagrément et peu de

profit. Depuis deux ou trois ans, du Sable y a attrapé des maladies qui l'ont mené à un doigt de la mort.

Le 1^{er} août, du Sable, qui a quitté la queue de la flotte au Gour Doriol, arrive à Saint-Léon où il pensait que les deux tiers au moins de son merrain étaient arrivés, et il n'y trouve pas une pièce. Il ne sait ce qu'il est devenu. Il avait pourtant passé en force la nuit précédente à Aubas. Il est vrai qu'il fait un grand vent qui le jette tout par les bords, et le fait même remonter, ce qui est assez invraisemblable. Et le 31 août 1764, Tibeyrant charge Simon Desplat, du bourg de Saint-Léon, d'arracher et lever ce dernier arrêt, dès que les Messieurs de Tulle auront fini leur flotte.

Eh bien ! non, tout n'est pas fini en Limousin. Puisque Fontayne abandonne, une nouvelle société se constitue sans lui, le 3 avril 1765, entre Antoine Tibeyrant, négociant, du bourg de Plazac, Pierre Tibeyrant, sieur du Sable, négociant, de la ville de Lalinde, Bernard Dalbavie, négociant, du bourg de Plazac, Jean de Lignac, négociant, du lieu de la Baillargerrie, paroisse de Campagnac, et Elie Prévot fils, de la ville de Bergerac.

Les merrains achetés en Limousin sont flottés sur les rivières de Vézère et de Corrèze, et conduits à Saint-Léon. Le 22 août 1765, la flotte retirée à Saint-Léon fournit 53 milliers de merrain, et celle de 1766, retirée le 30 août, donne 158 milliers. Il ne s'est perdu dans ces deux flottages que 4 milliers de merrain. Il semble bien que le système des flottes est enfin abandonné. Le 24 août 1782, le sieur Mirou, de la Maronie, paroisse de Fleurac, et Dalbavie, de Plazac, achètent en société la coupe de feuillard en Limousin de M^{me} de Razac de Lubersac. L'exploitation se poursuit en 1783. Le feuillard et la feuillarde sont conduits par des bouviers à Cubas, puis de Cubas à Montignac, et Dalbavie paye la voiture; il paye aussi pour porter ce feuillard dans les gabares à Montignac; puis 35 sols par millier pour le descendre à Saint-Léon; il paye aussi pour le décharger et le porter dans le chai du sieur Lafon, qui reçoit une commission et un droit de chéage.

Le sieur Linaret, maître de bateaux, et Pierre des Eyzies doivent descendre le feuillard à Bordeaux à raison de 12 livres par millier de feuillard et 6 livres par millier de feuillarde. Toute cette manutention entraîne de gros frais, si bien qu'au règlement de comptes, le sieur Mirou et Dalbavie ont 557 livres 9 sols 3 deniers de perte, dont ils supportent chacun 278 livres 14 sols 7 deniers et demi. Seul, le bois de brasse a pu être vendu

sur place à des conditions avantageuses à Combescot, maître de la forge de Bort, paroisse de Saint-Mesmin.

Cette perte, si elle est sincère, ne décourage pas Dalbavie. Le 29 août 1788, il achète trois coupes de bois au baron de la Juvenie, demeurant à Saint-Yrieix, et trois autres coupes à Pierre Caramiza, du village de Mesura, et à la veuve Giraude, toutes situées dans la paroisse de Payzac, en Limousin, aujourd'hui canton de Lanouaille.

Et là vont se limiter les lointains exploits de nos négociants plazacois. La longue période révolutionnaire ne permet plus ces opérations de grande envergure. Et cependant tout n'est pas fini pour Dalbavie Nadal, devenu agent national à Plazac.

Utilisant son évidente compétence, l'an II de la République, les administrateurs du district de Montignac l'ont nommé commissaire de la coupe des bois ordonnée dans les domaines des émigrés, des déportés, du clergé et de la noblesse. Il est autorisé à requérir tous les ouvriers qu'il croira lui être nécessaires pour la célérité de cette opération. Les ouvriers des communes de Fossemagne, Thenon, Ajaï et Bauzens sont en réquisition au nom de la République, et Dalbavie utilise largement, à 25 sous par jour, ceux des communes de Reilhac et de Rouffignac. Les bois de Lerm et du Cheylard, ainsi que beaucoup d'autres du canton de Rouffignac, sont soumis à une dure épreuve pendant cette 2^e année républicaine, sous la direction de Dalbavie, qui parcourt le pays à cheval.

Mais tout cela est sans intérêt pour un brasseur d'affaires; et la tourmente passée, les bois mutilés des environs ne lui fourniront plus, pour un commerce moribond, que quelques milliers de carrassones.

MOULINS ET FORGES.

Un ruisseau, limpide et rapide, le Vimont, traverse tout le territoire de la paroisse de Plazac, du Nord-Ouest au Sud-Est. Il prend sa source, ou plutôt il a ses deux sources, dans la paroisse de Bars, à Fontis Crues et à la Font de Cuzey. Après un parcours de 12 kilomètres, il se jette dans la Vézère au Moustier. Quelques affluents, d'importance inégale, lui apportent leur tribut. Ce sont le ruisseau du Moulin Blanc (Rouffignac); le ruisseau de Laudonie; celui de Chanloubet; ceux de la Roussellie, de la Forétie, du Colombier, et enfin celui de Fontaton.

On a quelque peine à croire aujourd'hui à l'importance

Prouillac, au bas du coteau de ce nom, était sur la paroisse de Rouffignac. Il avait aussi un pressoir à huile.

Le grand moulin de la Forge, plus important, appartenant au château du Vimont, recevait les eaux du ruisseau du Moulin Blanc, qui actionnait aussi, quand il avait de l'eau, le moulin de ce nom, au bas du coteau de la Fée, paroisse de Rouffignac. A cent mètres au-dessous du château du Vimont, on trouvait le moulin de la Gailharde; puis au débouché du ruisseau de Chauloubet, le pressoir à huile des Grangettes.

Tout près de la source de l'affluent venant du vallon de la Roussellie, le moulin d'Escolis ne devait pas bénéficier de beaucoup d'eau. Plus en aval, le Moulin-Bas était aussi appelé du Petit-Carsac ou de la Roussellie. Une longue écluse qui longeait le bas du coteau des Manauries amenait l'eau sur le moulin de Maurel, ou de la Farge, ainsi appelé parce qu'il appartenait à la Forge-Haute, et son déversoir remplissait aussitôt l'étang qui actionnait le moulin du Rond.

A quelques centaines de mètres plus bas, près de la Grange, sur le Vimont, une longue jetée retenait l'eau pour le moulin de Marceys ou du Marais, sous le pré de Périgueux, qui devait son nom à son propriétaire, l'évêque de Périgueux.

En amont et tout près du bourg de Plazac, le moulin Combes, ancien moulin banal de l'évêque, dépendait au XVIII^e siècle du château du Vimont. L'un de ses derniers meuniers, Mayence, lui a laissé son nom.

Juste au-dessous du bourg, le moulin de la Moulette avait comme meunier, dès 1635, un Lafon, dit Tarragay. On l'appelait aussi moulin de Tarragay, ou moulin de chez Guilhou, parce que Guilhou Lafon fut un de ses derniers meuniers. Aujourd'hui, alors que plus de 300 ans se sont écoulés, la famille Lafon s'enorgueillit à juste titre du surnom de Tarragay qu'on lui a conservé.

En aval du bourg, le moulin de Cordestieux, flanqué d'un pressoir à huile, appartenait au château de l'Herm. Vendu en 1728 par le marquis d'Hautefort à Tibeyrant, il fut cédé par celui-ci au notaire Ruaud. Bien que cette famille ait disparu, on descend encore de Plazac « chez Riau ».

Le moulin de Bellet, tout près du château de ce nom, subit le sort de celui-ci. Après avoir appartenu aux de Royère, aux de Lasserre, il fut vendu en 1769 par les Gontaud-Saint-Geniès à Bernard Dalbavie. Le moulin du Peuch était au pied du chà-

teau des Foucaud et des Rastignac. Avec lui, le Vimont quittait la paroisse de Plazac.

Au-dessous du château du Cluzeau, dans la paroisse de Fleurac, le moulin des Besses appartenait au vicomte de Losse, seigneur de Chabans. Plus bas, le Moulinier dépendait du Cluzeau, toujours sur Fleurac.

Le Vimont entrait dans la paroisse de la Roque-Saint-Christophe sous le moulin de Longueroche, et, avant de se jeter dans la Vézère, actionnait encore le moulin du Moustier.

Mais l'établissement industriel le plus important était sans conteste la forge du Vimont, à deux kilomètres en amont du bourg. Le minerai de fer était abondant, autrefois, dans notre région du Périgord. On le ramassait le plus souvent en surface; les tireurs de mines exploitaient aussi, à la bêche, des carrières à ciel ouvert, ou creusaient, très rarement, des puits qui ne dépassaient pas 15 ou 20 mètres de profondeur.

Depuis l'époque gauloise jusqu'au Moyen Age, le minerai fut grossièrement traité dans les forges de plein air qui ont laissé dans nos bois d'importants amas de laitiers ou scories. La Ferrelie et la Forge-Haute, dans la commune de Plazac, doivent certainement leur nom à l'une de ces exploitations rudimentaires, qui donnaient un faible rendement de fer de mauvaise qualité.

Mais, vers la fin du XV^e siècle, de nombreuses forges utilisant l'eau comme force motrice au moyen de roues à aubes furent construites le long de presque tous les cours d'eau. Lorsque le débit n'était pas suffisant, une chaussée barrait le vallon, retenait les eaux, et un étang donnait alors la force nécessaire.

C'est de cette époque que date la forge du Vimont, à Plazac, et si le château du Vimont, bâti par ses premiers propriétaires, a perdu ses fenêtres à meneaux, sa porte et son style confirment cette date. Ce n'est cependant qu'à partir du milieu du XVII^e siècle qu'on peut suivre l'évolution de cet établissement industriel. Il appartenait alors à Louis de la Cousse, sieur de la Trimouille, qui mourut à la forge en 1670 et fut enterré dans l'église. C'est sans doute parce qu'il possédait des terres au-dessus du bourg qu'on appelle le Trimouille le coteau qui domine Plazac.

L'année suivante, sa veuve et sa fille se mariaient le même jour avec François et Marc Bardon de Segonzac, père et fils. Pendant un siècle, les Segonzac vont faire de cette forge l'une des plus importantes du Périgord. En 1770, ils la vendent au

marquis de Rastignac, seigneur du Peuch. Son activité va diminuer dès les premières années de la Révolution.

La force motrice était fournie à la forge par l'étang, dont la haute et large chaussée traverse encore tout le vallon. Il était alimenté par les eaux du Vimont, du ruisseau du Moulin Blanc et du ruisseau de Laudonie, au régime régularisé par les étangs de la Gane, du Grand Moulin et de Chanloubet.

Un coursier, ou conduite forcée, amenait l'eau sous les deux roues qui flanquaient à l'Ouest les deux hauts fourneaux jumelés. Les sabots de leurs arbres actionnaient deux paires de soufflets placées sous les voûtes Nord et Sud; la coulée de la fonte se faisait sous les deux voûtes Est. Un autre empellement donnait l'eau qui assurait le fonctionnement de la forge à battre, où l'on chauffait, affinait et transformait la fonte en fer. Une roue à aubes et son arbre actionnaient la paire de soufflets de la chaufferie; une autre roue la paire de soufflets de l'affinerie, et une autre le lourd marteau. Une dernière roue faisait aussi fonctionner la machine à forer les canons.

La halle aux moules, la bédrière ou logement des forgerons, la chapelle, une fournière, une grange, des étables, un comptoir, la maison du bordier, ajoutés au château et à l'usine elle-même, donnaient à la forge l'importance d'un gros village.

Chaque fondage durait environ 6 mois. Nuit et jour, le fourneau était alimenté en minerai de fer et charbon de bois. On coulait des canons de fonte et des boulets pour la marine, des chaudières pour les sucreries des Antilles; mais on fabriquait plus régulièrement des pots de fonte de toutes dimensions, des plaques de cheminée et du fer battu.

Canons et boulets étaient conduits par des charretiers au port du Moustier, chargés sur des gabares qui les amenaient à Libourne, où ils étaient embarqués sur les vaisseaux du roi : « l'Inconnu », « la Vierge », « le Cent Flammes », qui les conduisaient à la Rochelle. Chaudières et charges de coquemars de fonte étaient livrées par les bateliers aux marchands de Bordeaux.

L'énorme consommation de charbon de bois exigeait l'exploitation de forêts assez éloignées de Plazac. Quant au minerai, il venait surtout de Saint-Félix, du Vars d'Azerat, de Saint-Orse, de la Veyssière, de Fanlac, de Belle-Selve de Fleurac, de Lalande et de la Reille d'Auriac. Tout un peuple de charbonniers, de tireurs de mine, de charretiers, de laveurs de minerai, de forgerons, de chargeurs, de mouleurs, vivait de l'activité

de la forge du Vimont, et quand on considère la ruine de son fourneau gisant dans ce vallon si calme, on a de la peine à s'imaginer le bruit formidable de cinq ou six roues à aubes battant l'eau, de leurs arbres à sabots actionnant les soufflets, du marteau de 5 ou 600 livres tapant sur l'enclume à la cadence de 80 à 100 coups par minute, pendant que nuit et jour jaillissent les flammes du gueulard du haut-fourneau.

Les guerres de Louis XIV, et surtout l'organisation par Colbert d'une marine puissante, firent la fortune de nos forges. Les gros canons de marine en fonte sont alors leur principale fabrication. A sa mort, en 1670, le seigneur de la Trémouille avait, en société avec le seigneur d'Ans, propriétaire de la forge d'Auberoche, sur l'Auvézère, une grosse commande de canons, dont la fourniture devenait difficile pour sa veuve. Et cette nécessité hâta sans doute l'établissement du baron de Segonzac et de son fils à la forge du Vimont dès 1671.

En 1679, le seigneur d'Ans et le baron de Segonzac passent encore un contrat avec l'intendant de la marine, à Rochefort, pour la fourniture de 100 canons en 5 ans. Nouveau marché à Rochefort, passé le 24 mai 1696 entre le baron de Segonzac et le secrétaire d'Etat de la marine, pour la fourniture en 10 ans de 257 canons, 2.600 bombes, 100 boulets, dont 10 à 2 têtes, le tout rendu à Rochefort, avec l'obligation d'avoir 30 chevaux pour les transports.

Pendant les premières années du XVIII^e siècle, Segonzac exploite sa forge en société avec le seigneur d'Ans, marquis d'Hautefort, et avec Jean Bertin, propriétaire de la forge de Chignac, le maître de forges du Périgord qui a su le mieux s'enrichir, dont le fils achètera le château de Bourdeilles et le petits-fils, Henri Bertin, après avoir été intendant du Roussillon, puis de Lyon, deviendra contrôleur des Finances et ministre de Louis XV, puis de Louis XVI.

C'est d'Hironde, sieur de la Terrière, qui est l'homme de confiance de cette société, et qui dirige les fabrications, surveille et active les provisions et les expéditions, non seulement au Vimont, mais aux forges du Bugue, de Souffron, dans la paroisse de Manaurie; de Gaurenne, paroisse de Marquay; de Chignac, paroisse de Sainte-Marie; de la Germaine, paroisse de Grolejac, et de quelques autres encore, car la société formée par Bertin est un véritable trust qui étend son activité sur tout le Périgord.

Après la dissolution de cette société, François Bardon, seigneur baron de Segonzac, trouvant sans doute trop lourde la

gestion de sa forge, l'affirme à Jean Ironde, sieur de la Terrière, et à Thomas Tibeyrant, marchand du bourg de Plazac, le 16 décembre 1707. Devenue veuve, Jeanne de la Cousse, dame de Segonzac, continuera l'affirme de la forge du Vimont, en 1715, à Jean Ironde et Thomas Tibeyrant, auquel s'est adjoint François Lapouge, habitant à la Forge Neuve, paroisse de Saint-Cernin-de-Reilhac.

Depuis cette époque, Thomas, puis Antoine Tibeyrant, auquel se joindra bientôt Dalbavie, vont être l'âme de toutes les sociétés qui exploiteront cette forge. Cependant, le 14 septembre 1783, Bernard Dalbavie afferme pour lui seul la forge du Vimont et toutes ses dépendances, c'est-à-dire le Grand Moulin, le moulin Combes, le château et le moulin de Saint-Michel, ainsi que les terres et les rentes qui en dépendent, au marquis de Rastignac; mais il cède la forge aux frères Dussimier, négociants de Bordeaux, le 25 juillet 1786.

C'est alors Castanet qui devient agent de la forge, remplacé par Carbonnière, qui en sera le directeur pendant toute la période révolutionnaire.

La construction de la forge d'Ans, sur l'Auvézère, à la fin du XVII^e siècle, et les perfectionnements qu'y apporteront le marquis d'Hautefort, puis le redoutable Bertin au XVIII^e siècle, enlèveront peu à peu les commandes de canons à la forge du Vimont. Les guerres de Louis XV, qui perdra trop souvent la maîtrise des mers, rendront difficiles les exportations de chaudières à sucre vers les îles des Antilles. Aussi, les fondages se succèdent assez irrégulièrement.

Moins cependant que ne le dit l'administration, toujours mal renseignée. Dans un état des forges du Périgord, fourni au contrôleur général et daté du 11 avril 1771, il est dit que, par suite de la cherté du bois, la forge de Plazac, au marquis de Rastignac, est fermée depuis 15 ans. Il n'en était rien, puisque le 11 décembre 1762, Tibeyrant, Dalbavie et Fontayne, associés pour l'exploitation de la forge, ont fait mettre le feu au fourneau. On a dû l'éteindre le 13 mars 1763 pour faire raccommoder les soufflets. Le fondage a repris le 1^{er} avril suivant et a duré jusqu'au 5 juin 1763, date à laquelle on a mis tout à fait hors, ce qui fait 5 mois et 6 jours de fondage.

On a fabriqué pendant ces 5 mois, 50 charges de pots de fonte, vendus 1.433 livres 19 sols 11 deniers; — 408 chaudières de fonte de divers diamètres, pesant 2.005 quintaux et 93 livres, vendues 21.062 livres 5 sols 3 deniers; — 69 charges de pots

hauts de diverses proportions, vendues 1.729 livres 3 sols 4 deniers; — 11 charges de pots ronds de diverses proportions, vendues 281 livres 13 sols 4 deniers, ce qui donne un produit total pour le fondage de 25.600 livres 7 sols 4 deniers. Les dépenses totales s'étant élevées à 29.190 livres 11 sols 2 deniers, il y a tout simplement 3.590 livres 11 sols 10 deniers de pertes. Je sais bien que la fin de la guerre de Sept Ans, coïncidant avec ce fondage, n'avait pas dû faciliter le commerce, mais beaucoup trop de comptes définitifs de fondages se soldaient par des pertes, alors que les maîtres de forges étaient loin de se ruiner. Il y a là un mystère, dont certains seulement des associés devaient faire les frais.

La Révolution, tout d'abord, sous l'impulsion de Lakanal, a provoqué un regain d'activité dans certaines de nos forges. Du 18 frimaire 1795 au 28 mai 1800, les fondages se succèdent chaque année régulièrement, ainsi qu'en témoignent les achats importants de quartons de froment, de blé rouge et de barriques de vin que Carbonnière, directeur de la forge de Plazac, fait sans interruption au citoyen Dalbavie, pour la subsistance de ses ouvriers au cours de ses fondages. Mais la persistance des guerres, avec l'impossibilité d'exporter les chaudières vers les Antilles, et même vers l'Espagne, ne pouvait que lui être fatale.

Marcel SECONDAT.

(A suivre).

LE RETABLE DISPARU DE L'HOPITAL GENERAL DE PÉRIGUEUX

Les minutes de Juglard, notaire royal à Périgueux au XVII^e siècle, ont été récemment déposées aux Archives départementales. Un acte du 6 mai 1694 y figure ¹ qui nous renseigne avec précision sur la construction d'un retable, aujourd'hui disparu, en l'église de l'ancien Hôpital général, également connu sous le nom de Manufacture.

Rappelons d'abord que cet établissement, dont l'existence de fait est attestée avant 1649, fut richement doté le 23 juin 1663 par Christophe de Raymond, seigneur de Saint-Paul, qui lui donna sa propriété du Chapeau-Rouge, paroisse de Saint-Martin ². L'hôpital fut officiellement reconnu par le roi en 1665, mais son église ne fut bâtie qu'un peu plus tard par les architectes Montastier, de 1688 à 1695. Démolie une première fois en 1851, cette église fit place en 1854 à une chapelle reconstruite par Bouillon. Chapelle et hôpital furent rasés en 1955, lors du percement de l'actuelle avenue d'Aquitaine. ³

L'acte du 6 mai 1694, passé à l'hôpital même en présence de deux potiers d'étain, Jean Javaneau et Jean Durouchal, fait état du paiement par Anne de la Borie, demoiselle de la Rampinsole, de la somme de 100 livres à François Béchet, maître sculpteur à Périgueux, en déduction d'un prix-fait antérieurement signé pour la construction du retable. L'affaire avait débuté par un « arrêté de direction » de l'hôpital en date du 8 septembre 1691, par lequel Anne de la Borie s'obligeait à faire réparer l'église du consentement du syndic, Pierre Girard de Puyli-beaud. Les choses ayant un peu tardé, la donatrice s'inquiéta de l'emploi de ses fonds que l'on avait utilisés « pour la nourriture et besoin pressant des pauvres » : une nouvelle décision fut prise le 16 septembre 1693 pour l'élaboration d'un prix-fait, lequel, daté du lendemain et annexé à la minute, reçut l'approbation des administrateurs de l'hôpital le 20 octobre suivant.

Examinons maintenant ce prix-fait du 17 septembre 1693, qui est signé par Béchet et par Desimon, « président du bureau

1. Arch. dép. Dordogne, 3 E 8659.

2. A. DUJARRIC-DESCOMBES, *B.S.H.A.P.*, t. XLII (1915), p. 98.

3. J. SECRET, *Id.*, t. C (1973), p. 168.

suivant l'ordre des directeurs ». L'artiste s'engage à faire un retable de pierre « bien conditionné » dans la chapelle Saint-Louis en la nouvelle église de l'Hôpital général. Ses dimensions seront les suivantes : 11 pieds de large depuis l'autel, « en montant 10 pieds de haut sans compter la croix et les vases ». L'autel aura 7 pieds de long et 3 de haut, « les deux crédences » 2 pieds 3 pouces de large et 3 pieds de haut. « Il y aura deux colonnes torses travaillées de feuilles de laurier, de 5 pieds de hauteur avec l'embasc et le chapiteau, l'architecture en sera bien suivie de l'ordre corinthien, et au milieu une cartouche (*sic*) d'où il sortira deux festons de laurier de chaque côté de la niche de saint Louis, et aussi sur l'extrémité du retable une croix sortant d'un fleuron et deux vases sur les deux colonnes avec des flammes ». Le sculpteur placera également dans la niche, sur un cul-de-lampe enrichi de sculpture, la « figure » de saint Louis, qui aura 4 pieds 1/2 de haut ; les vides seront ornés de lettres L couronnées de fleurs de lis. Dans la cartouche, l'artiste mettra la « figure » de l'ordre militaire de Saint-Louis, avec une couronne royale et les cordons tout autour.

D'autres précisions sont données dans le contrat quant aux éléments de bois : le châssis de l'autel sera en chêne « bien fort et épais », la balustrade et ses accessoires « pour le sanctuaire du maître autel » en noyer. La balustrade sera faite « à panneaux percés à jour, travaillés de sculpture, à 5 pentes chacun » ; il y aura 3 panneaux d'ornements, celui du milieu plus petit pour la symétrie, et 3 battants ou portes de 2 pieds 1/2 chacun.

Les conventions indiquent aussi que le sculpteur fournira le bois et la pierre à ses frais, le travail devra être achevé pour la Saint-Jean-Baptiste 1694. Béchet recevra en tout 230 livres, un acompte de 50 livres en deniers lui étant versé le jour du contrat sur les fonds donnés par Anne de la Borie. Il utilisera 5 « cartiers de creuzet » qui avaient été menés sur place pour la « figure » de saint Louis, en outre la ferrure pour la balustrade sera fournie par l'hôpital. Le retable, précise encore le traité, sera « de belle et bonne pierre et suivant le dessin, y ayant une consomme (*sic*) de chaque côté avec des fleurons ».

*
* *

Bien que le dessin ci-dessus mentionné n'ait pas été conservé avec le prix-fait, il semble qu'un dessinateur habile parviendrait sans trop de peine à reconstituer le retable, qui nous est décrit avec suffisamment de détails. Cela ajouterait sans aucun

doute à nos connaissances sur l'art religieux du XVII^e siècle en Périgord.

Quant à l'artiste lui-même, François Béchet, il n'est pas tout à fait un inconnu pour nous. ⁴ Nous savons qu'il était originaire de Sainte-Radegonde-des-Noyers ⁵ au diocèse de la Rochelle, qu'il habitait au quartier de « rue Neuve » à Périgueux et qu'il se maria à Saint-Front le 17 janvier 1690 avec Jeanne Yver, de laquelle il eut au moins cinq enfants. C'était certainement un artiste de talent, car l'année même de la construction du retable, il fut chargé de la confection d'un mausolée en pierre et en marbre pour le cœur du marquis d'Hautefort, monument qui fut érigé dans la chapelle castrale d'Hautefort et malheureusement détruit en 1793.

Noël BECQUART.

4. *B.S.H.A.P.*, t. XIX (1892), p. 35.

5. Arr. Fontenay-le-Comte, cant. Chaillé-les-Marais (Vendée).

CLEFS ANCIENNES DE REIGNAC

commune de Tursac (Dordogne)

La récente découverte d'une clef médiévale à la Roque-Saint-Christophe, et son étude ¹, nous ont rappelé que plusieurs clefs anciennes avaient été trouvées naguère à Reignac par Ch. Hulin, lorsqu'il en était propriétaire entre 1952 et 1964. Peu après la vente de Reignac à la ville de Bordeaux (24 janvier 1964), le Musée d'Aquitaine acquit les objets découverts sur le site : documents préhistoriques et protohistoriques nombreux, mais aussi vestiges plus récents, gallo-romains, médiévaux et modernes.

Cinq clefs — une en bronze et quatre en fer forgé — se trouvent ainsi conservées dans la collection Hulin (inventaire n° 67.4), illustrant l'occupation de Reignac au Moyen Age et à la Renaissance ². Nous ne connaissons le lieu exact de découverte sur la propriété que pour l'une d'elles (n° 1, en bronze).

Rappelons que Reignac est situé sur la rive gauche de la Vézère, à mi-distance de Tursac et du Moustier, et à 1 km en aval de la Roque-Saint-Christophe. Si la maison-forte plaquée contre la falaise date en son état actuel de l'orée du XVI^e siècle (Roussot et Roussot-Larroque, 1975), le site fut occupé à plusieurs reprises auparavant, comme en témoignent les documents archéologiques récoltés et les aménagements de falaise antérieurs à la bâtisse.

CLEF N° 1. Cette clef en bronze provient d'une anfractuosité naturelle de la paroi droite de la terrasse qui domine la maison-forte. On y accède actuellement par l'intérieur de la

1. CLÉMENS (J.) et ROUSSOT (A.). — Documents archéologiques de la Roque-Saint-Christophe (*à paraître*).

2. L'étude des clefs de Reignac nous a été facilitée par M^{me} J. Du Pasquier, conservateur du Musée des Arts décoratifs de Bordeaux (où l'on trouvera une belle collection de serrurerie), M. F. Moniot, conservateur au Musée d'Aquitaine et par le service de l'Inventaire monumental qui ont mis à notre disposition une documentation sur la serrurerie. Les clefs de Reignac ont été décapées et traitées par M^{me} B. Derion au laboratoire technique de restauration du Musée d'Aquitaine.

maison-forte, à l'aide d'échelles. Avant la construction de la bâtisse, cette terrasse, très intensivement retaillée, était le quatrième étage d'occupation et d'aménagement de la falaise. On y accédait, entre le deuxième et le troisième niveau, par un escalier en partie taillé dans la paroi d'une cheminée naturelle régularisée, puis, entre le troisième et le quatrième niveau, par un escalier bâti. La niche (*niche A*) s'ouvre à 2 mètres au-dessus du sol de la terrasse. On ne peut s'y tenir qu'accroupi. De petits trous de poutres et un anneau laissent penser qu'un accès avait été cependant aménagé. Après Hulin, nous avons exploré le remplissage peu épais de cette niche, ne trouvant que quelques fragments ferreux très oxydés et informes. La clef en bronze est donc le seul document intéressant de la niche ³.

Cette clef possède un anneau plat (a) sub-circulaire surmonté d'une bélière (b). Il est ajouré de 8 découpages allongés, en 2 rangées de 4, qui semblent avoir été façonnés après la fabrication de la pièce. La tige forcée (c) prend naissance sur l'anneau, sans bossette. Elle est de section sensiblement circulaire, mais on remarque deux légers méplats longitudinaux, sans doute de part et d'autre du joint de coulée.

Le panneton (d) est en forme de hache, c'est-à-dire un peu évasé et arciforme au museau, et d'épaisseur décroissante de la tige au museau. Les garnitures se composent de 5 pertuis fermés, 3 perpendiculaires à la tige, 2 longitudinaux près du museau.

Cette clef évoque des exemplaires datés du XII^e siècle du Musée du Vieux-Vevey (Curtis Boyer, p. 20). Il semble que ces types dérivent des modèles romains de même métal qui présentent des caractères communs, mais avec quelques différences : même anneau rond ajouré, surmonté parfois d'une petite boule, tige courte, mais généralement bénarde (pleine) à l'époque gallo-romaine, panneton découpé ou ajouré important. La clef mérovingienne, imitée aussi de la clef gallo-romaine, mais toujours bénarde (*loc. cit.* p. 41), est de forme moins régulière.

CLEF N° 2. Clef bénarde en fer forgé, d'assez grande taille. L'anneau aplati (a), de forme sub-losangique, présente une petite perforation circulaire (b) de 8 mm de diamètre, sensiblement

3. La description et la typologie des clefs utilisent un vocabulaire technique défini à partir du XVII^e siècle (Jousse, 1627) et surtout au XVIII^e siècle (Du Monceau, 1767). On en trouvera les principaux termes clairement exposés dans l'excellent ouvrage de Lecocq, 1962. L'album publié par Curtis Boyer n'est intéressant que pour sa riche documentation photographiée.

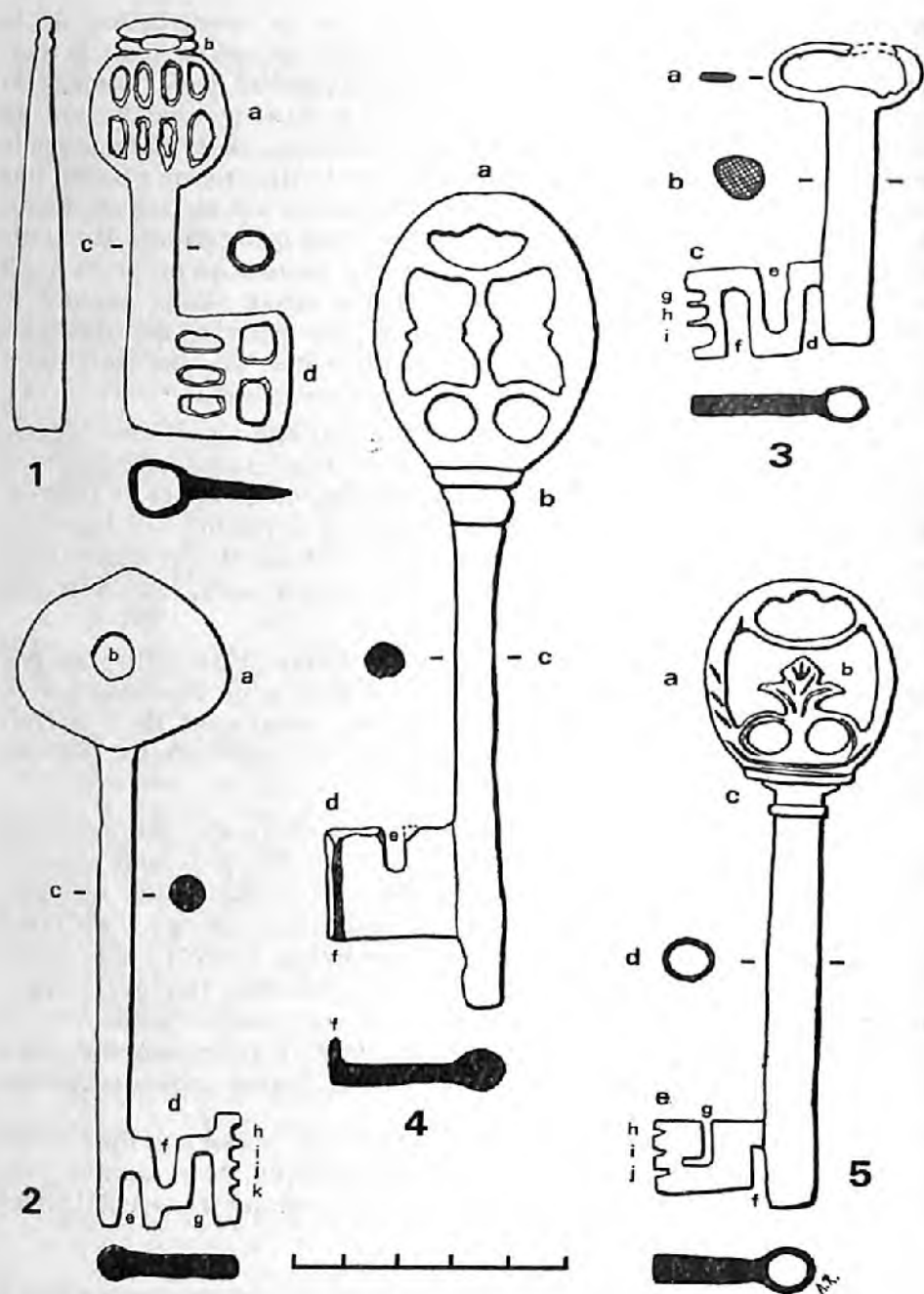


Fig. 1. Clefs anciennes de Reignac (Dordogne). XII^e au XVI^e siècle.
Musée d'Aquitaine, coll. Hulin. Echelle en centimètres.

dans l'axe de la tige. Tige bénarde (c) cylindrique ne se prolongeant pas au-delà du panneton. Celui-ci (d) est de section rectangulaire. Il est à larges découpages disposés à angles droits mais arrondis dans le fond des pertuis. Les garnitures se composent d'une bouterolle (e), de 2 rouets profonds, un simple (f) et un encoché (g), et de 4 râteaux au museau (h à k).

Cette clef bénarde, sans bossette, assez sommairement fabriquée, se rapproche des modèles datés des XII^e ou XIII^e siècles à cause des larges découpages de son panneton à section rectangulaire.

CLEF N° 3. Petite clef forée en fer forgé cuivré. Petit anneau en ruban (a), aplati et cassé. Il n'y a pas de bossette. La tige (b), forée, cylindrique, dépasse très faiblement à l'intérieur de l'anneau; elle s'aligne sur la base du panneton. Le panneton (c) est à section rectangulaire. Les garnitures, à larges découpages, eux aussi rectangulaires, comprennent une bouterolle (d), 2 rouets (e et f) et 3 râteaux (g, h, i). L'anneau et le panneton ne sont pas dans le même plan. Le cuivrage apparaît par places sur toutes les parties de la clef. Ce traitement se voit aussi sur les exemplaires n° 4 et 5; nous ignorons s'il est contemporain ou non de la fabrication de la clef.

Cet exemplaire n° 3 nous semble difficile à dater avec quelque précision. L'absence de bossette et la forme du panneton apparentent cette clef à la précédente, mais le forage et l'anneau évoquent une époque plus récente (XIV^e ou XV^e siècle ?). Peut-être s'agit-il d'une pièce réparée ou modifiée dont on aurait transformé l'anneau, qui n'est pas dans l'axe, et dont on aurait foré partiellement la tige : à la restauration, le forage n'a pu être dégagé que sur 1 cm de profondeur.

CLEF N° 4. Grande clef bénarde en fer forgé qui présente, dans l'état actuel, des vestiges de cuivrage au niveau du panneton. Anneau (a) aplati de forme ovale, ajouré. Bossette (b) en forme de chapiteau simplifié. Tige bénarde (c) de section circulaire se prolongeant au-delà du panneton; le diamètre de la tige s'évase vers la bossette. Le panneton (d) est de section rectangulaire, très légèrement aminci (usé ?) près de la tige. Il possède une seule garniture, un rouet sur le côté supérieur (e). Ce panneton est coudé au museau (f).

Un tel modèle à anneau important ajouré est probablement inspiré des clefs à entrelacs d'époque Henri II. Nous le datons donc plutôt de la seconde moitié du XVI^e siècle.

CLEF N° 5. Clef forcée en fer forgé avec traces de cuivrage sur toute la surface. Il s'agit d'un exemplaire très proche du précédent, mais plus raffiné. L'anneau aplati (a), de forme ovale, est également découpé, avec une fleur de lys simplifiée au centre (b). Quelques ciselures ornent la fleur et les bords du découpage. La bossette moulurée (c) est assez débordante au sommet. Tige forcée (d) cylindrique dépassant très peu la base du panneton. Celui-ci (e) est un peu plus épais au museau que près de la tige. Ses garnitures comprennent une bouterolle (f), un rouet renversé au-dehors (g) et 3 râteaux (h, i, j). Les découpages des garnitures sont fins, à angles droits.

Comme la précédente, cette clef peut être datée de la seconde moitié du XVI^e siècle — à la rigueur du début du XVII^e — à cause de l'ornementation de l'anneau et de la section un peu évasée du panneton.

Dimension (en millimètres).

	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5
Longueur totale	85	133	65	166	127
Hauteur de l'anneau	35	36,5	13	56	39,5
Largeur de l'anneau	28,5	44	26,5	40	32,5
Épaisseur de l'anneau	6	4,5	6,5	4	5,5
Hauteur de la bossette	—	—	—	13	9,5
Longueur de la tige	50	96,5	53,5	97	78
Diamètre de la tige	11,5	8	10	8,5	9,5
Diamètre du forage (en bout)	8,5	—	5	—	5
Hauteur du panneton	27	22,5	19,5	22,5	14,5
Largeur du panneton	23	24	22	24	13
Épaisseur maximum du panneton	5	5	4,7	5	6
Épaisseur minimum du panneton	2	—	3,5	4	5

Ainsi, les clefs que nous présentons datent au moins de deux périodes distinctes. Le Moyen Âge, XII^e ou XIII^e siècle, était à ce jour mal connu à Reignac car nous n'y avons pas reconnu de vestiges caractéristiques de cette époque. La clef de la Roque-Saint-Christophe est aussi du XII^e siècle, ce qui constitue un point commun de plus entre les deux sites. Quant aux clefs du XVI^e siècle, elles ne surprennent pas ici puisque la maison-forte était déjà bâtie.

Ces clefs correspondent-elles à des serrures de portes ou de meubles ? Nous l'ignorons, car il ne reste aucune serrure ancienne sur place et bien entendu aucun mobilier ancien. On peut penser que les clefs n° 1 et 3, petites et forcées, sont des clefs de coffrets. La dernière, aussi, doit être une clef de meuble.

L'étude des pièces de serrurerie ne manque pas d'intérêt pour préciser la datation d'un site, d'une porte, d'un meuble, en raison des variations assez rapides des modèles de clefs et de serrures. C'est pourtant un domaine qui a été peu exploré en Périgord, semble-t-il, alors qu'on pourrait sans doute recenser encore dans les châteaux et les églises bien des serrures et des clefs anciennes qui, souvent, sont aussi des chefs-d'œuvre de ferronnerie.

Alain ROUSSOT.

BIBLIOGRAPHIE

CURTIL BOYER (Charles). — *L'histoire de la clef de l'époque romaine au XVIII^e siècle.* — Paris, Vilo, s.d.

DU MONCEAU (Duhamel). — *L'art du serrurier dans les arts libéraux et les arts mécaniques avec leurs explications.* — Paris, Panckoucke, 1767.

JOUSSE (Mathurin). — *La fidelle ouverture de l'art de serrurier ou lon void les principaulx preceptes, desseings, et figures touchant les experiences, et operations manuelles dudict art.* — La Flèche, Georges Griveau, 1627.

LECOCO (Raymond). — *Fer forgé et serrurerie.* — Paris, G.-M. Perrin, 1962.

ROUSSOT (A.) et ROUSSOT-LARROQUE (J.). — Inscriptions datées à Reignac, commune de Tursac (Dordogne). — *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. 102, 1975, pp. 131-133, 2 fig.

La clef et la serrure. — Bordeaux, Musée des Arts décoratifs, 1973 (catalogue en grande partie rédigé par Jacqueline Du Pasquier).

Les "chafres" à Sourzac en 1789

Au « chafre », nous ne prêtons plus guère qu'une origine malicieuse. Encore que la moquerie participe à l'hygiène de la mentalité collective, et, qu'en vérité, le plus souvent, une ironique observation ait présidé à la naissance des surnoms qu'ont porté bon nombre de nos ancêtres périgourdins, l'occasion que nous avons eu de prendre connaissance de la composition (« ordre de bataille » serait sans doute un terme trop ambitieux), du régiment patriotique de Sourzac, mis sur pied le 6 septembre 1789, nous a persuadé que ces « chafres » correspondaient à une nécessité sociale.

Le 6 septembre 1789, donc, en exécution de la déclaration du roi et des décrets des représentants de la Nation des 10 et 14 août 1789, l'antique communauté d'habitants de la paroisse de Sourzac se constitue en commune. Par acclamation de voix elle élit sa municipalité, met sur pied sa milice nationale et son régiment patriotique, et, « scripta manent », ouvre registre.

Sourzac compte à l'époque 1.500 habitants. Sa milice comprend un état-major et 4 compagnies. L'état-major est composé d'un colonel, « M. Pontard » (la famille du futur évêque constitutionnel est de Sourzac et elle y est influente), d'un lieutenant-colonel, d'un major, d'un aumônier, d'un porte-drapeau, d'un chirurgien-major et d'un sergent-major.

Les compagnies sont à base territoriale. Commandées par un capitaine assisté d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant, elles ont un effectif : les trois premières, de 2 sergents, 4 caporaux, 54 fusiliers, la quatrième, du même nombre de sergents et de caporaux, mais de 56 fusiliers. Les fusiliers sont inscrits par village, hameau, ou lieu-dit. Le régiment aligne donc 261 officiers, sous-officiers et soldats. Notons, au passage que nos laboureurs-soldats se dotent, illico, d'un règlement extrêmement sévère, justifiant une fois de plus l'adage (que nous ne formulons pas en termes soldatesques rappelant une légumineuse), qu'il n'y a rien de tel que des civils, se découvrant subitement une âme guerrière, pour faire « réglementairement » du zèle militaire.

Notre régiment groupe tous les hommes de Sourzac en âge

de porter les armes. A quelques rares exceptions, celles des veuves sans enfants et des vieillards sans progéniture, toutes les familles de Sourzac y sont donc représentées. En fait, quelques fusiliers, bordiers ou métayers ¹, ne sont nommés que par leur état et le nom de leur patron. C'est le cas du bordier de Crouchou, du hameau de Chabrol ; du métayer du sieur François Buisson ; du métayer de la veuve Chastanet, au Bost. Nous n'avons donc que 258 miliciens dénommés.

A ces 258 personnes correspondent 131 noms de famille ², dont 25 désignent 118 individus (pour ce qui a trait aux Sourzacois qui se trouvent à trois ou plus sous le même nom patronymique). C'est ainsi qu'il y a 25 « Laurière », 9 « Lacoste », 6 « Decolly », 5 « Brassem », 5 « Durieux », 5 « Racht », 4 « Pontard », etc... 34 patronymes servent deux fois (soit pour 68 individualités). 76 individus, seulement, ne peuvent être confondus avec un milicien du même nom ³.

Il s'agit là d'un éventail de patronymes ⁴ qui nous apparaît peu ouvert. Et pourtant, compte tenu de la situation de Sourzac sur deux voies de passage, la route royale et la rivière, il doit l'être bien plus que dans d'autres communautés périgourdines plus isolées.

Les officiers ayant droit au « Monsieur » ou au « Sieur », sans que soient donnés leurs prénoms, nous ne connaissons que ceux des sous-officiers et des soldats, soit 237. Dans notre monde contemporain, quand il y a similitude de nom, les prénoms, sauf cas exceptionnel, permettent de différencier les individus. Or, pour nos 237 guerriers, il n'y a que 26 prénoms : 99 « Jean », 53 « Pierre », 16 « Antoine », 13 « Léonard », 13 « Guillaume », 7 « François », 6 « Etienne », 6 « Louis », 3 « Bernard », 3 « Raymond », 2 « Elie », 2 « Jérôme » et 2 « Simon ». Les pré-

-
1. Il est mentionné : — 40 métayers et bordiers, — 4 tailleurs, — 1 voiturier, — 1 maçon, — 2 meuniers et 2 charrons. Le reste du régiment, à l'exception de l'aumônier qui est la vicaire de la paroisse, du chirurgien-major, du sergent-major et d'un invalide, est constitué par des propriétaires. Il est à penser que les plus notables prennent les charges d'officiers, puis de sous-officiers et même de caporaux.
 2. Nous avons tenté une comparaison avec une communauté masculine contemporaine, en l'occurrence, celle des élèves masculins originaires de la commune de Montpon-Ménestérol, présente au collège. La base est certes plus étendue que celle de Sourzac en 1789, mais l'éventail des âges infiniment moins ouvert. A Montpon, en 1975, pour un effectif de 132 élèves, il y a 109 noms patronymiques différents. Les patronymes y couvrent 80 % de l'effectif, à Sourzac en 1789, moins de 50 %.
 3. Moins de 30 % de l'effectif a un patronyme individualisé, près de 70 % dans l'exemple contemporain.
 4. Pas un seul patronyme n'est constitué par un prénom, alors que présentement le fait est assez fréquent (Robert, Jean, Antoine, etc...).

noms de : « André », « Martin », « Jacques » ⁵, « Michel », « Sicaire », « Arnaud », « Joseph », « Bertrand », « Vincent », « Méric », « Martial », « Nicolas » ne se trouvent qu'une fois ⁶.

La chose se complique par le fait que le père et le fils — les Pierre Lavialle à Fonmoure — ou deux frères, portant le même prénom habitent au même lieu. C'est le cas pour les deux Jean Couturou, du village de Couturou, (anciens serfs du lieu ?); les deux Jean Durant, du village de Marty; les deux Jean Charnier, du village de Bicot; les deux Jean Laronze, à Las Ramas, et les deux Pierre Laurière, au Mas.

Mais il arrive que, sans qu'un lien familial soit exprimé, des individus, portant le même nom et le même prénom se trouvent dans la même agglomération : ainsi deux Raymond Massias à Combas ; quatre Jean Laurière à Bleynie ; deux Pierre Decolly à Colly (même hypothèse que pour les Couturou ?) ; deux Jean Bouchon au même village de Colly.

Comment, dans de telles conditions, à l'intérieur de la communauté villageoise va s'effectuer l'identification ? Par le hameau ou le village d'origine ou de domicile, par le métier ou l'état, par la parenté, et bien sûr aussi, par le « chafre ».

Celui-ci d'ailleurs ne s'applique pas seulement à ceux qui figurent à plusieurs sous le même nom patronymique sur l'état d'effectif. D'autres, qui y sont singularisés, pouvaient avoir des homonymes, dans la paroisse, trop vieux ou trop jeunes pour porter les armes.

Nous avons distingué entre les « chafres » personnels ⁷, ceux qui tiennent à la personne propre, et ceux reçus des parents. Nous avons relevé 16 « chafres » personnels et 3 « chafres » familiaux dans la 1^{re} compagnie, 13 « chafres » personnels et 4 « chafres » familiaux dans la seconde, 16 et 7 dans la troisième, 15 et 6 dans la quatrième ⁸.

5. Il serait intéressant de vérifier si ce prénom est aussi peu répandu à l'époque dans les autres communautés périgourdines. Le prénom du héros d'Eugène Le Roy tiendrait-il davantage du nom des Jacques du Moyen Age que des traditions locales ?

6. Nous avons 54 prénoms différents dans l'exemple contemporain. Les dévotions ont été remplacées par les modes. Il n'y a plus que 2 « Jean » et 5 « Pierre » contre 14 « Philippe », 8 « Thierry », 6 « Patrick », 5 « Eric », etc... En 1975 la proportion des prénoms par rapport à l'effectif du groupe est de 40 %, de 10 % en 1789 à Sourzac.

7. Il est évident qu'un « chafre » personnel peut être un « chafre » hérité : Pierre Brassem dit « Tronfle », a peut-être été, du vivant de son père, « Tronfle fils ».

8. Peu d'indications sur les « chafres » d'officiers, peut-être par manque de place, mais des notables peuvent avoir des « chafres », nous l'avons vu avec les Laurière. Si l'on s'en tient à l'effectif troupe, en gros, une famille sur trois a son nom suivi d'un « chafre », une famille sur quatre si on inclut les notables.

Etudier ces « chafres » sort des limites de notre propos ⁹. Nous dirons seulement que les « chafres » personnels, à l'exception de celui de « l'Avocat », attribué à trois fusiliers, sans doute particulièrement bavards, de trois compagnies et par là de trois villages différents, sont individualisés.

Parmi eux, on trouve des noms d'animaux : « Marcassin », « Rossignol » ; des prénoms : « Simon », « Petit Jean ». D'autres traduisent un ordre familial : « Cadet », « Second », « Troisième » ; une attitude, une manie ou un rabâchage : « la Grandeur », « Malentren », « Pauvrohome », « Vicomte » ; ou bien rappellent un métier, un sport ou une fonction : « Maréchal », « Bargier », « l'Archer ». Nombreux sont ceux constitués par des diminutifs de forme occitane, en « ou » : « Pierrichou », « Tiennipou », « Girassou » ; ou en « ette » : « Piarette », « Pinette ». Mais beaucoup sont des noms patronymiques : « Durand », « Pineaud », « Bernicaud », « Fourest »..., autres que le véritable.



Un bon exemple des différents modes d'identification est fourni par les 25 miliciens de la « gens » Laurière. Comment va-t-on différencier chacun ? L'éventail des prénoms, chez les Laurière, est encore plus réduit que dans l'ensemble de la communauté. On y trouve 9 « Jean », 6 « Pierre », 3 « Antoine », 1 « Arnaud », 1 « Simou », 1 « Bertrand », 1 « Jérôme » et 1 « Guillaume » (manquent les prénoms des deux sous-lieutenants).

14 Laurière ont un « chafre » familial. Il y a d'abord les Laurière dit « Laguiène » : le sous-lieutenant de la 1^{re} compagnie, du village de la Caillade ; celui de la 2^e compagnie, de

9. Une étude générale des « chafres » ne serait pas dénuée d'intérêt, elle révélerait, sans doute, des aperçus nouveaux sur la vieille société paysanne. Elle serait difficile et demanderait de grandes connaissances linguistiques et du milieu historique. Il serait souhaitable qu'elle soit effectuée avant que ne se perde le contact avec une société agraire que les gens de nos générations ont encore connue, dans leur jeunesse. Voici la liste des « chafres » de Sourzac, dans l'ordre d'inscription, mais sans les patronymes : Laguiène, Frézat, Marcassin, lou Firol, Nadaud, la Frette, Pachot, Coulaud, Frangeou, Nallou, Tiennipou, Meny, Simon, Brellet, Mourichou, Picharot, Valleriaud, Fumat, Rossignol, Lavaure, Cadet, Jean de Lanne, Piarou, Villecour, Clarou, Rivaud, Lagrandeur, Filliol, l'Archer, Bertrand, Leyliane, Bertou, Durand, Lamonzie, Girassou, l'Avocat, Laprade, Maréchal, Piquelis, Petit-Jean, Vicomte, Carteaux, Coulon, Grand Guinot, Vaurille, Ravaud, Plerichou, Jean Deguilhem, Palelle, Pauvrohome, Rousseau, Peyprunaud, Pichou, la Folliol, Blant, Lord, Brundille, Meynard, Dayaud, Pinette, Jean, Bouyer, Lamy, Gamanson, Bernicaud, Pineaud, la Fillolle, Mounet, Piarette, Santou, Maraval, Malentren, Padienne, Jean de Lhole, Ganbaud, Fourest, Peycholle, Bargier, Tronfle, Pichourly, Nivat, Périgord, Lascoulaudas.

Tussou ; Bernard, second sergent de la même compagnie, du village de Filloullias ; et Arnaud, premier caporal à la même compagnie, aussi de Filloullias. Les deux premiers sont de villages différents, les seconds se distinguent par leurs prénoms. Toujours à Filloullias, habite un autre Laurière, de la 2^e compagnie. Il se prénomme Pierre. Son père est dit aussi : « Laguiène », mais, « le Cadet ».

Avant celle de nos miliciens, y a-t-il une, deux ou plusieurs générations portant ce « chafre » de « Laguiène » ? On peut d'autant le penser qu'au hameau des Pigniers, un Guillaume Laurière est dit « petit-fils du frère », dénomination assez énigmatique mais qui devait être très perceptible, à l'époque, pour les habitants de Sourzac. Ce grand-père de Guillaume est-il le frère d'un Laurière « Laguiène » qui a conservé ce « chafre » pour lui seul, la génération suivante ayant distingué entre un « Laguiène » (sans autre qualificatif, à titre d'aîné) et un « Laguiène cadet » ?

Problème parallèle pour les Laurière « Bertressou », à Malmerchapt, où nous trouvons Jean dit « Bertressous, fils de l'aîné », et Bertrand dit « Bertressous fils ». A Gaujard, demeurent les Laurière « Meynard ». Jérôme s'identifie par rapport à son frère « dit Meynard », tandis que Jean en est le fils.

Au Mas, ce sont les Laurière « Santou ». Le « chafre » ne paraît attaché qu'à l'un des deux frères, prénommés tous les deux « Pierre », car nous avons Pierre Laurière dit « Santou fils », et autre Pierre Laurière, son frère. A moins qu'à la longue, la désignation du dernier Pierre ne devienne : « Pierre Laurière le frère du Santou ».

Les autres « chafres » familiaux concernent Simon, fils de Laurière « Girassou », à Tussou ; Jean, fils de Laurière dit « Petit Jean », du village de Bleynie (« Petit Jean » fait partie de la municipalité) ; et Antoine Laurière dit « Maraval fils », à Petit-Beaufort.

Les « chafres » personnels concernent Jean, dit « Filliol » à Filloullias, et enfin les Laurière de Bleynie. Nous avons déjà vu, de ce village, « Jean fils de Petit Jean ». Nous y trouvons en outre, un Pierre, dit « Coulon » et quatre autres Jean : Jean dit « Pierrichou » ; Jean dit « Jean Deguilhem » ; Jean dit « Patelle » ou « Palelle » ; Jean dit « Pauvrohème » (*sic*).

Restent encore cinq Laurière. Quatre sont domiciliés à Bo-

dy. Deux s'identifient par rapport à leur père : — Pierre, fils de Simon ; — Pierre, fils de Jacques. Deux par leur profession : — Antoine, le charron ; — Jean, le métayer.

Reste enfin un Laurière, le seul, l'unique, qui ne se distingue, ni par un « chafre », ni par un rapport familial, ni par sa profession, mais simplement par son prénom et son nom : c'est Antoine Laurière qui habite aux Pigniers, où nous avons déjà trouvé Guillaume, le « petit-fils du frère ».

Cinq à six générations pour les plus anciens d'entre nous, sept à huit pour les plus jeunes nous séparent seulement de ces temps. Aussi, bien des familles de l'époque, en particulier des Laurière, subsistent à Sourzac ou dans ses environs. Mais que sont devenus les « chafre » ?

René LARIVIÈRE.



VARIA

A PROPOS DU COLOMBIER DE LAUSSEL

J'ai découvert le 26 octobre 1975, un mètre à gauche avant le système défensif du colombier de Laussel, commune de Marquay, un escalier conduisant à un bassin alimenté par plusieurs larmiers, lequel bassin est peu profond et en pente; il servait certainement d'abreuvoir pour les pigeons.

Une excavation permet le passage des épaules d'un homme avec un anneau à la portée de la main, qui devait servir à aménager une main courante.

Le système défensif du colombier était composé d'une vire étroite de 0,30 m, d'une glissière se jetant à l'à-pic et d'un tunnel de 6 m de long avec porte fortifiée.

S'il me paraît naturel qu'il y ait un système défensif pour les forts troglodytiques, il semble surprenant, bien qu'il s'agisse de pigeonniers clandestins, qu'un dispositif analogue soit mis en place et je souhaite qu'une étude approfondie se fasse pour éclaircir ce problème.

Je signale (au cas où cela n'aurait pas été fait) qu'une entaille artificielle dans le rocher, de 1 m. de profondeur, 1,60 m. de largeur et de 6 à 7 m. de long, où se trouve très certainement un escalier par en-dessous, permet d'accéder au colombier.

René DEUSCHER.

ACCROISSEMENTS DES ARCHIVES DE LA DORDOGNE EN 1975

I. — DONS.

1. — Par M. de La Tour et M^{me} de Lamartinie : papiers des familles Beausse, Boissel de Lapeyssière, Repaire et Lapalisse (XVI^e-XIX^e s.); documents sur la région de Berbiguières, rôle de la taille de Faux en 1765;

2. — Par M^e Magis : livre de comptes de Barrière, cordonnier à Saint-Cyprien (1864-1874);

3. — Par M. Gouyon : papiers des Rey, bourgeois d'Excideuil (1767-1774);

4. — Par M. le chanoine Goumet : conseil de fabrique de Monfaucon (1858); listes électorales imprimées (1824-1829);

5. — Par M. Durand de Ramefort : foi et hommage rendus au roi par André de Bourdeille pour la châtellenie de la Tour-Blanche (1556);

6. — Par M. Migot : papiers des familles Greil, Hivert, Masbareau et Rousset (Jaure et Douville, XVIII^e s.);

7. — Par M. Vaulon : histoire manuscrite de la commune de Saint-Médard-d'Excideuil, par l'instituteur Louis Mesmer (1901-1913);

8. — Par M. Esclafer : minutes et répertoires de Pierre Duteuil, huissier à Saint-Vincent-de-Connezac (1834-1848).

II. — DEPOTS DES MAIRIES.

1. — Archives centenaires des communes des cantons de Neuvic, le Bugue, la Force, Cadouin et Montignac, en particulier les registres paroissiaux et les anciens registres des délibérations municipales;

2. — Ville de Périgueux : dossiers relatifs au théâtre et à la voirie (XIX^e s., nombreux plans).

III. — DEPOTS DES NOTAIRES.

1. — M^e Magis (Meyrals) : minutes des notaires de Meyrals, le Coux et Saint-Cyprien (1872-1876);

2. — M^e Laborie (Mouleydier) : minutes des notaires de Mouleydier (1841-1850).

IV. — AUTRES DEPOTS.

1. — Société historique et archéologique du Périgord : un dossier de photocopies d'archives recueillies par l'abbé Comte et relatives à la seigneurie de Bonneguise, à la paroisse de Badefols-d'Ans et à la famille Raffailac de la Rouverade (1468-1882) (voir le *Bulletin* de 1975, p. 170, don de M. Philippe Lalet);

2. — Dépôt Van der Hosthe : archives du domaine de l'Hirondelle à Montcaret, relatives à la famille Boyer, à la seigneurie de Montravel et au temple de Montcaret (1663-1844).

V. — REINTEGRATIONS DIVERSES ET ENVOIS DES DEPARTEMENTS.

1. — Commune de Chantérac : différend entre Baudoin et Arnaud (1722-1734);

2. — Commune de Saint-Avit-de-Vialard : papiers des familles Bouchard, Chaumon et de Sénailhac (1727-1837);

3. — Commune de Valojoux : achat de terre par Surguier, greffier en l'Election de Sarlat (1672);

4. — Archives diocésaines de Périgueux : registres paroissiaux de Saint-Jean-d'Ataux (1646-1747); état civil de Chantérac (1793-an XIII);

5. — Archives d'Indre-et-Loire : documents sur les seigneuries de Lisle et Montagrier (1460-1789);

6. — M. Granet : registres des délibérations de la commune de Sourzac (1789-1793); papiers de la commune de Gouts-Rossignol (1843-1859);

7. — Archives du Gers : « carte du Bourdelois, du Périgord et des provinces voisines », par G. de l'Isle (Paris, s.d.).

VI. — VERSEMENTS.

Un seul versement administratif est à retenir ici, celui du greffe d'instance de Nontron, qui concerne les papiers des justices de paix de Bussière-Badil (1791-an VIII) et Nontron (1792-an X).

VII. — MICROFILMS.

1. — Collection de Périgord à la Bibliothèque nationale, tomes 122 et 123;

2. — Impositions des élections de Périgueux et Sarlat, régents du Périgord, correspondance du subdélégué de Bergerac avec l'intendant de Bordeaux, XVIII^e s. (Archives de la Gironde);

3. — Comptes de la ville de Bergerac, 1564-1565 (Archives municipales de Bergerac).

Noël BECQUART.